

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
9^{ème} SEANCE

37^{ème} période administrative 2016-2020

Année 2017-2018

**Lundi 23 octobre 2017, à 19h30
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de Mme Anne-Françoise Loup (Soc), présidente.

Y compris la présidente, 38 membres sont présents : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Nadia Boss (PLR), Milena Boulianne (Soc), Alexandre Brodard (PLR), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertSol), Cornelia Froidevaux-Wettstein (VL/PDC), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Baptiste Hurni (Soc), Edouard Jeanloz (PopVertSol), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Philippe Loup (Soc), Isabelle Mellana Tschoomy (Soc), Mauro Moruzzi (VL/PDC), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), Charlotte Opal (PopVertSol), Vincent Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Morgan Paratte (Soc), Christine Perrin (Soc), Raymonde Richter (PLR), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Stéphane Studer (PopVertSol), Joël Zimmerli (PLR), Benoît Zumsteg (PLR).

Excusés: Mmes et M. Martha Zurita (PopVertSol), Isabelle Bellaton (PLR), Jérôme Bueche (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M. Fabio Bongiovanni (PLR), président, M. Olivier Arni (Soc), vice-président, Mme Christine Gaillard (PopVertSol), M Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 7^{ème} séance, du lundi 26 juin 2017, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 8^{ème} séance, du lundi 4 septembre 2017, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, mentionne:

1. Lettre de Mme Ariane Tripet (PopVertSol) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 30 septembre 2017. La Présidente en donne lecture.
2. Envoi d'une invitation à participer à la cérémonie de clôture officielle de la Semaine du goût le dimanche 24 septembre 2017.
3. Envoi d'une invitation concernant l'inauguration des locaux du Centre d'Art Neuchâtel (CAN) le jeudi 21 septembre 2017 dès 18h00.
4. Dépôt sur les pupitres du rapport d'activité 2016 du Centre culturel neuchâtelois.
5. Envoi de la réponse du Conseil communal à la question écrite no 17-801 du groupe socialiste intitulée « Quid des parkings en ouvrage sur le territoire communal ? ».
6. Nomination de M. Christophe Schwab (PLR) en qualité de rapporteur de la Commission du développement économique.
7. Nomination de M. Mirko Kipfer (PLR) en qualité de Président de la Commission « Sport pour tous ».
8. Lettre de Mme Jasmine Herrera (PopVertSol) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 20 septembre 2017. La Présidente en donne lecture.
9. Nomination de M. Michel Favez (PopVertSol) en qualité de :
 - membre de la Commission des énergies
 - membre de la Commission de mobilité et stationnement
 - membre de la Commission « Sport pour tous »

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

10. Nomination de M. Nicolas de Pury (PopVertSol) en qualité de membre de la Commission spéciale des affaires communales en matière d'agglomération.
11. Nomination de Mme Charlotte Opal (PopVertSol) en qualité de vice-présidente de la Commission du développement économique.
12. Nomination de M. François Chédel (PopVertSol) en qualité de membre de la Commission politique culturelle en remplacement de Mme Johanna Lott Fischer.
13. Envoi de l'invitation à la cérémonie d'ouverture de NewPort Expo, vendredi 20 octobre 2017, à 16h00, Place du Port à Neuchâtel.
14. Envoi d'une invitation à assister à l'inauguration d'une plaque commémorative en mémoire de Frère Léo, le mercredi 18 octobre à la rue Fleury 2 à Neuchâtel, à 17h30.
15. Envoi d'une invitation à une visite commentée privée, suivi d'un cocktail dînatoire, au Musée d'ethnographie.
16. Dépôt sur les pupitres du calendrier 2018 des séances du Conseil général et de la Commission financière de la Ville de Neuchâtel.
17. Envoi d'une invitation concernant le vernissage de l'installation audiovisuelle « La Quête infatigable du Paradis » le mercredi 11 octobre 2017 dès 18h15 au Quai Ostervald, au sud du collège latin.
18. Envoi d'une invitation au vernissage de l'exposition de Luciano Ventrone le vendredi 20 octobre 2017 à 18h00 aux Galeries Marval.
19. Envoi d'une invitation à la fête annuelle des jardins de Pierre-à-Bot le samedi 21 octobre 2017 dès 12h00.
20. Arrêté du Conseil communal du 11 octobre 2017 proclamant élu membre du Conseil général M. Stéphane Studer (PopVertSol) en remplacement de Mme Jasmine Herrera, démissionnaire.
21. Arrêté du Conseil communal du 11 octobre 2017 proclamant élue membre du Conseil général Mme Martha Zurita (PopVertSol) en remplacement de Mme Ariane Tripet, démissionnaire.
22. Dépôt sur les pupitres d'une invitation pour la réouverture de la Villa de Pury et visite de l'exposition « L'impermanence des choses » le mercredi 22 novembre 2017 à 18h00 au Musée d'ethnographie de Neuchâtel.
23. Envoi de la réponse du Conseil communal à l'interpellation no17-608 du groupe socialiste intitulée « Une ville digne de la petite reine ! ».
24. Arrêté du Conseil communal du 23 octobre 2017 validant l'élection au Conseil général de Mme Martha Zurita (PopVertSol).

Communiqués de presse

- De la Direction de la culture et de l'intégration concernant un appel à candidatures pour le Prix de la citoyenneté 2017.
 - De la Direction du tourisme concernant une série de court-métrages documentaires sur RTS Un et Deux.
 - De la Ville de Neuchâtel et de la Police neuchâteloise relatif au bilan sécuritaire de la Fête des vendanges.
 - De la commune de Val-de-Ruz et la Ville de Neuchâtel intitulé « Entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel, les transports publics gardent le rythme ».
 - Du Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois intitulé « Du changement au restaurant des patinoires ».
 - De la Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement intitulé « La rue du Neubourg mise en valeur ».
 - Du Canton et de la Ville de Neuchâtel, le Canton du Jura, le Jura bernois ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté concernant la carte Avantages jeunes BEJUNE.
 - Du Conseil communal concernant la démission de M. Olivier Arni du Conseil communal.
 - De la Direction des infrastructures concernant un tapis anti-bruit sur l'avenue des Alpes.
 - De la Direction de l'éducation, santé et mobilité et de l'éorén intitulé « Les élèves neuchâtelois sont sur de bons rails ».
 - De la Direction du tourisme intitulé « Du 4 au 12 novembre, Neuchâtel sera à nouveau capitale du chocolat ».
 - De la Direction de l'économie, de l'urbanisme et de l'environnement concernant les travaux de la Collégiale.
-

**Réponse du Conseil communal
à la question écrite n°17-801 du groupe socialiste intitulée
«Quid des parkings en ouvrage sur le territoire communal ?»**

(Du 28 août 2017)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 28 juin 2017, le groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, a déposé la question écrite dont le contenu est le suivant :

Avec l'adoption par le Conseil général du crédit d'étude pour le projet de réaménagement des Jeunes-Rives, la question se pose d'étudier l'opportunité de construire à moyen terme un nouveau parking en ouvrage sous la Place Alexis-Marie Piaget, voire d'étendre d'autres parkings déjà existants.

Afin de prendre les décisions politiques qui s'imposent en toute connaissance de cause et vu que gouverner, c'est prévoir, le Groupe socialiste souhaite disposer d'un état des lieux le plus complet possible s'agissant des différents parkings en ouvrage présents sur le territoire communal.

Le Conseil communal peut-il dès lors nous renseigner sur les éléments suivants :

- 1) *Quels sont les différents parkings en ouvrage publics et privés édifiés sur le territoire communal et proposant un stationnement à la disposition du public ?*
- 2) *Quelle est la capacité de stationnement respective de ces différents parkings en ouvrage et quels tarifs ?*
- 3) *A qui appartiennent ces parkings en ouvrage ?*
- 4) *S'agissant des parkings en ouvrage appartenant à des sociétés anonymes, quelle est la composition de l'actionnariat ?*
- 5) *A quels parkings en ouvrage la Ville a-t-elle octroyé une concession d'exploitation ou tout autre droit distinct ou permanent (DDP) ?*
- 6) *Quelles sont les conditions d'octroi, la rémunération, la durée et l'échéance des éventuelles concessions d'exploitations ou autre DDP octroyés par la Ville relativs aux parkings en ouvrage présents sur le territoire communal ?*

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

- 7) *La Ville a-t-elle été ou est-elle propriétaire, copropriétaire, actionnaire ou titulaire de tout autre droit sur les parkings en ouvrage présents sur le territoire communal, et cas échéant dans quelle mesure et pour quelle valeur ?*
- 8) *Quel est le chiffre d'affaires et le bénéfice annuel moyen réalisé ces 10 dernières années pour chacun des parkings en ouvrage présent sur le territoire communal et pour lequel une concession d'exploitation ou tout autre DDP a été octroyé par la Ville ?*
- 9) *D'autres parkings en surface sur le territoire communal font-ils l'objet de concessions d'exploitation ou de DDP octroyés par la Ville en faveur de privés ?*
- 10) *De manière plus générale, quels sont les critères pour la définition du nombre de places pour la construction d'un nouveau parking ?*

Conformément à l'art. 62 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

1. Introduction

Dans le cadre de l'étude du projet Ring, le déplacement de 300 places de stationnement aux Jeunes-Rives est prévu. Cet objectif devra être atteint en tenant compte des principes édictés dans la troisième étape du plan de stationnement. Les solutions de remplacement proposées devront satisfaire les différents types d'usagers.

« A moyen et long terme, des possibilités de créer de nouvelles offres devront être étudiées et planifiées, tout en tenant compte de l'accroissement de la qualité de l'offre des transports publics, de la capacité du réseau et des normes environnementales : extension du parking du Port à étudier, création éventuelle d'un parking souterrain dans le futur bâtiment Unilac en remplacement du parking des patinoires, etc. » (Rapport du Conseil communal au Conseil général du 29.05.2017 concernant une demande de crédit d'étude pour la phase de projet de réaménagement des Jeunes-Rives / P.43).

La volonté de notre Conseil est d'une part de continuer de favoriser le report modal en faveur des transports publics et de la mobilité douce tout en renforçant les liaisons en transports publics entre les P+R et le centre-ville, et d'autre part de prendre de mesures d'encouragement afin que les habitants puissent trouver un mode de déplacement adapté à leurs besoins.

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

La création d'un nouveau parking en ouvrage sous la Place Alexis-Marie Piaget a déjà été évoquée lors de la construction du parking du Port, en 1999. Elle prendra tout son sens lors de la réalisation du projet RING.

2. Réponses aux questions et état des lieux

1) et 2) Quels sont les différents parkings en ouvrage publics et privés édifiés sur le territoire communal et proposant un stationnement à la disposition du public ? Quelle est la capacité de stationnement respective de ces différents parkings en ouvrage et quels tarifs ?

Sur le territoire communal, le nombre de places, référencé en août 2017 se monte à 10'559 places (hormis les parkings entreprises et de propriétaires privés). Ces places se répartissent en trois catégories : les parkings illimités payant en surface, les parkings illimités payant privés et les places à disposition en surface.

Les parkings publics illimités en temps et payants sont les suivants :

- Pierre-à-Bot :	73 places,
- Pierre-à-Bot complexe sportif:	20 places,
- Poudrières :	15 places,
Piscines :	337 places,
Port du Nid-du-Crô :	119 places,
Panespo :	198 places,
- Saars :	30 places,
- Step :	31 places,
- Jeunes-rives :	300 places,
- Rue des Tunnels :	46 places,
- Av. Bellevaux :	42 places,
- Colline du Mail :	70 places.
- Joran :	34 places
- Serrières :	217 places
- TOTAL	1'532 places

Les parkings privés en ouvrage sont les suivants :

- Parking de la Gare (P+Rail 1) :	172 places,
- Parking Espace de l'Europe (P+Rail 2) :	270 places
- Parking du Seyon :	395 places,
- Parking Ecluse 200 :	150 places,
- Parking Pury :	409 places,

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

- Parking du Port :	418 places,
- Parking de la Maladière :	864 places
TOTAL	2'678 places

Même si la question fait uniquement référence aux parkings en ouvrage publics et privés, il est utile de savoir que le nombre de places à disposition en surface s'élève à **6'349 places** et comprend les places invalides, taxis, chargement et « 5 minutes » ainsi que les places en zone bleue, les places blanches et les places payantes entre 30 et 180 minutes.

Le nombre de places disponibles dans les parkings publics, illimités dans le temps, se monte à **1'532 places**. Les places sont payantes (sauf le dimanche et les jours fériés) et les tarifs sont identiques pour tous les parkings de la Ville et n'augmentent pas en fonction du temps de parage.

Le nombre de places disponibles dans les parkings privés en ouvrage s'élève à **2'678 places**. Les parkings couverts en ouvrage, de gestion privée, proposent des tarifs particuliers qui augmentent avec le temps de stationnement et sont payants le dimanche et les jours fériés.

Les tarifs des parkings publics sont mentionnés sur le site Internet du service de la sécurité urbaine : <http://www.securite-urbaine-ne.ch/index.php?id=4114>. Ceux des parkings privés varient et certains proposent des abonnements et des offres pour le parage en soirée ou de nuit. Les données concernant le Parking Pury, le Parking du Seyon, le Parking du Port et le Parking de la Gare se trouvent sous : <http://www.parkingsdeneuchatel.ch/gare/tarif>.

Actuellement, il n'existe pas de tarif unique entre les places de stationnement publiques et privées.

3) A qui appartiennent ces parkings en ouvrage ?

Les parkings de la Place Pury, de la Gare, et du Port appartiennent à des sociétés anonymes et sont construits sur des biens-fonds privés communaux. La Ville de Neuchâtel a octroyé des droits de superficie distincts et permanents aux trois sociétés anonymes. La Ville de Neuchâtel est donc propriétaire du fonds.

4) S'agissant des parkings en ouvrage appartenant à des sociétés anonymes, quelle est la composition de l'actionnariat ?

La composition de l'actionnariat ne peut être précisée que pour ceux dans lesquels la Ville de Neuchâtel possède des actions, soit le Parking de la Gare et celui du Port :

L'actionnariat du Parking de la Gare se décompose de la façon suivante : Ville 25%, Etat 25% et CFF 50%.

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

L'actionnariat du Parking du Port se décline de la manière suivante : Ville 32%, privés 68%.

- 5) A quels parkings en ouvrage la Ville a-t-elle octroyé une concession d'exploitation ou tout autre droit distinct ou permanent (DDP) ?

Comme mentionnée plus haut, la Ville de Neuchâtel a octroyé aux parkings Place Pury, Gare et Port des droits distincts et permanents (DDP).

- 6) Quelles sont les conditions d'octroi, la rémunération, la durée et l'échéance des éventuelles concessions d'exploitations ou autre DDP octroyés par la Ville relatifs aux parkings en ouvrage présents sur le territoire communal ?

Les DDP octroyés par la Ville, pour les trois parkings susmentionnés, se déclinent comme suit :

Pury SA : DDP 12967 (2^{ème} degré, 1^{er} degré VDN), acte 794 du 23.12.1991, durée 90 ans, soit jusqu'au 23.12.2081

DDP N° D12967 (D un deux neuf six sept)

Plan folio 201, ESPLANADE DU MONT-BLANC

Droit distinct et permanent à charge de l'immeuble No D12966

DDP (2^{ème} degré) jusqu'au 23 décembre 2081 sur 4'731 m² de l'article 12966 pl. fol. 201, pour une partie de garage souterrain de 4687 m² et ses dégagements (places-jardins de 9 et 35 m²)

Plan N° 11978/78/1990 922/1991, Délai: 23.12.2081

L'Etat, propriétaire du bien-fonds, a octroyé un droit de superficie distinct et permanent au 1^{er} degré (DDP) à la Ville de Neuchâtel. Celle-ci a octroyé un DDP au second degré à la société Parking Place Pury SA pour l'aménagement de 421 places de parc souterraines. La redevance pour le DDP au 2^{ème} degré, correspond à 20% du bénéfice net de la SA. Elle est ensuite répartie à raison de 78% pour l'Etat et 22% pour la Ville. 28 des 421 places de parc sont occupées par la BCN, qui paie au prorata sa part de la redevance à la Ville.

Gare SA : DDP 13691, acte 806, durée 50 ans, soit jusqu'au 14.02.2045

DDP N° D13691 (D un trois six neuf un)

Plan folio 215, Neuchâtel; Nom(s) de rue(s) : Place de la Gare

Droit distinct et permanent à charge de l'immeuble No 13690

Droit distinct et permanent à charge de l'immeuble No 14677

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

DDP sur 107 m² du bien-fonds 14677 et sur la surface totale (1'862 m²) du bien-fonds 13690, partie de garage (BS 1'950 m²), partie souterraine non construite (BS 19 m²)

Délai: 14.02.2045

La Ville de Neuchâtel a octroyé, sur son bien-fonds privé communal 13690 du cadastre de Neuchâtel, un droit de superficie en faveur de la société Parking Gare SA. Le DDP empiète sur le bien-fonds 14677, propriété des CFF. La redevance du droit de superficie est perçue en cas de bénéfice, elle correspond à 5% de la valeur du terrain, indexée à l'IPC. La valeur du terrain est fixée à CHF 300.- le m², ce qui équivaut à 1969 m² x 300 = CHF 590'700.-. Ce montant est ensuite réparti entre les deux propriétaires du fonds, soit la Ville de Neuchâtel (94,6% = surface du bien-fonds 13690 de 1862 m²) et les CFF (5,4% = emprise de 107 m² sur le bien-fonds 14677).

Port SA : DDP 14512, acte 898 du 04.07.2002, durée 90 ans, soit jusqu'au 04.07.2092

DDP N° D14512 (D un quatre cinq un deux)

Plan folio 207, Neuchâtel

Droit distinct et permanent à charge de l'immeuble No 14511

garage (BS 5600 m²) N° de construction 3536, Quai du Port

Délai: 04.07.2092

La Ville de Neuchâtel a octroyé un DDP en faveur de la société du Port SA sur son bien-fonds privé communal 14511 (5600 m²). L'Etat de Neuchâtel a octroyé un DDP en faveur de la société du Port SA sur son bien-fonds privé cantonal 14661 (235 m²). La redevance des droits de superficie est perçue en cas de bénéfice de la SA, et elle correspond à 20% de son bénéfice net. Cette redevance est ensuite répartie entre la Ville (96%) et le canton (4%).

7) La Ville a-t-elle été ou est-elle propriétaire, copropriétaire, actionnaire ou titulaire de tout autre droit sur les parkings en ouvrage présents sur le territoire communal, et cas échéant dans quelle mesure et pour quelle valeur ?

Actuellement, la Ville détient des actions dans le parking de la Gare et celui du Port :

- 25 actions à Fr. 1'000 pour le Parking de la Gare, soit Fr. 25'000.- de valeur nominale, valorisées au bilan au 31.12.2016 selon norme MCH2 à Fr. 80'538.-

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

- 2'000 actions à Fr. 500.- pour le Parking du Port, soit Fr. 1'000'000.- de valeur nominale, valorisées au bilan au 31.12.2016 selon norme MCH2 à Fr. 1'125'799.-.

8) Quel est le chiffre d'affaires et le bénéfice annuel moyen réalisé ces 10 dernières années pour chacun des parkings en ouvrage présent sur le territoire communal et pour lequel une concession d'exploitation ou tout autre DDP a été octroyé par la Ville ?

Les chiffres d'affaires et les bénéfices annuels des sociétés anonymes ne sont pas des données publiques. Dès lors, la transmission de ces informations n'est pas de la compétence du Conseil communal.

Le montant de la redevance perçu par la Ville sur les droits de superficie des trois parkings susmentionnés est inscrit dans le rapport de gestion sous « Domaines » à la rubrique Revenus financiers, 44300.00 Loyers et fermages des biens-fonds du PF. Ce compte de recettes comprend les loyers, les redevances, les fermages (loyers agricoles hors de la zone à bâtir) et la participation sur CA. Pour information, le montant de 2016 se montait pour cette rubrique à 1'481'975 francs. Sur cette somme, environ 100'000 francs concernent la redevance liée aux DDP des parkings.

9) D'autres parkings en surface sur le territoire communal font-ils l'objet de concessions d'exploitation ou de DDP octroyés par la Ville en faveur de privés ?

Des places de parc extérieures, non couvertes, sont aménagées sur des biens-fonds privés communaux. Le Service des domaines gère actuellement 17 parkings privés communaux de différentes capacités (Poudrières, Charmettes, Setimac, Serroue, Tunnels, Valangines, Verger-Rond, Self-service Cadolles, Rond-point Cadolles, Plan, Charles-Knapp, Rocher, Poste, Mail, Favarge, Plaines-Roches et Champréveyres). Ces places de parc individuelles sont louées à des tiers, par le biais de baux à loyer (les concessions sont octroyées uniquement pour l'utilisation du domaine public communal).

10) De manière plus générale, quels sont les critères pour la définition du nombre de places pour la construction d'un nouveau parking ?

Au préalable, il s'agit de définir les besoins des habitants, des activités commerciales, des entreprises et des services.

Ensuite, il paraît nécessaire d'assurer un équilibre entre les places sur le domaine public et les places en ouvrage gérées par les privés, afin de

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

limiter les impacts (circulation, bruit, occupation spatiale, etc.). Si des places en ouvrage sont réalisées, une suppression de places sur le domaine public peut être envisagée.

A titre d'exemple, la réalisation des parkings Pury et du Port ont permis de libérer les places en surface à la place des Halles, du Coq d'Inde et du Port, au profit d'un usage plus qualitatif de l'espace public notamment.

Il est également important de tenir compte de la qualité de desserte par les transports publics, ce qui peut aussi être un facteur pour la réduction du nombre de places de stationnement.

La politique liée à la mobilité s'articule notamment autour de l'accessibilité et d'une mobilité durable. Le choix d'un parking souterrain peut également être une volonté de libérer les chaussées occupées par le stationnement afin de revaloriser un espace public ou de centraliser le stationnement dans des lieux choisis pour leur positionnement et besoins en fonction des activités commerciales, sportives (par ex. La Maladière).

3. Conclusion

Même si les véhicules sont en augmentation, les habitudes des citoyens évoluent également, tout comme les modes de transport. La philosophie de la troisième étape du plan de stationnement, en cohérence avec la politique de mobilité de la Ville, vise d'ailleurs plutôt à se délester de sa voiture au profit des transports publics.

Toutefois, la maîtrise des impacts du stationnement et l'amélioration de la mobilité collective ou douce doit passer par :

- une politique tarifaire du stationnement concertée entre le public et les privés, entre les tarifs fixés par les privés et ceux fixés par la Ville,
- une communication dynamique commune entre les gestionnaires privés et la Ville.

Comme évoqué dans notre rapport à votre Autorité concernant une demande de crédit d'étude pour la phase de projet de réaménagement des Jeunes-Rives, du 29 mai 2017, la question de la réorganisation et de la création de places de stationnement est primordiale. Elle devra être analysée en détail durant la phase de réalisation du projet Ring, courant 2019.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite n° 17-801.

**Réponse du Conseil communal à
l'interpellation n° 17-608 du groupe socialiste,
par M. Gabriel Jeanneret et consorts intitulée
« Une ville digne de la petite reine ! »**

(Du 18 octobre 2017)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 5 mai 2017, le Groupe socialiste, par M. Gabriel Jeanneret et consorts, a déposé une interpellation no 17-608 intitulée « Une ville digne de la petite reine ! » dont le contenu est le suivant :

« Favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements professionnels et de loisirs nécessite la mise en place de plusieurs conditions. Nombreuses sont les études qui évoquent la nécessité d'avoir: un nombre suffisant de places de stationnements sécurisées et abritées; un réseau dense et cohérent de pistes et bandes cyclables; une bonne complémentarité avec les transports publics.

Un dossier du magazine Provélo (n°27/2014) relate le constat suivant : *"alors que l'on recense presque autant de ménages suisses possédant un vélo qu'une voiture (respectivement 70% et 80%), le nombre de places de stationnement vélo est sensiblement inférieur à celui des voitures. Or, la gestion du stationnement est essentielle pour orienter les choix du mode de transport. Dans le cas des parkings vélo, il ne s'agit donc pas uniquement de répondre à la demande, mais aussi de la susciter. Certes, une bicyclette nécessite au moins dix fois moins d'espace qu'une automobile, mais elle doit tout de même être entreposée. Alors que le vol est le deuxième facteur qui dissuade à opter pour le vélo après l'insécurité routière, il est nécessaire de mettre à la disposition des cyclistes des parkings bien équipés."*

Des places de stationnement vélos de qualité, en nombre suffisant et judicieusement localisées sont donc une manière de promouvoir l'utilisation du vélo, et ainsi les déplacements durables. Pourtant, sur le territoire de la ville de Neuchâtel, plusieurs sites sont que trop peu pourvus de places dignes de la petite reine. Cela est vrai pour le centre-ville et pour les différents quartiers, notamment à proximité des lieux de consommation, de formation (écoles, lycées, université,...), de culture (musées, théâtres,...) et de loisirs (stade, salles de sports,...).

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

Un cycliste souhaitant aller voir un match de volley à la Riveraine n'aura même pas à disposition d'anneaux sécurisés. Pareil pour le cycliste souhaitant se rendre au départ du funiculaire de Chaumont. Les jeunes rives, le port (aux alentours des nouveaux lieux de divertissements), les différents sites universitaires, le cimetière de Beauregard ou les alentours de la Place Pury sont autant de sites manquant cruellement de places de vélo dignes de ce nom.

Le projet de Plan directeur de mobilité cyclable (PDCMC) fait le constat que plusieurs grands itinéraires ne sont pas encore complètement terminés sur le territoire de la Ville. Il est évident que davantage d'aménagements doivent être créés pour favoriser l'utilisation du vélo et l'accès aux zones de loisirs et d'emplois.

Une bonne complémentarité avec les transports publics est également un moyen de favoriser l'utilisation du vélo. La ville de Neuchâtel étant sur un coteau, certes magnifique, les quartiers dans les hauteurs sont peu accessibles pour les cyclistes pas forcément fan des montées. Le groupe socialiste se questionne donc sur la possibilité de rendre le transport des vélos gratuits dans le funiculaire de l'Écluse-Plan et le Fun'ambule. Pour rappel, le règlement de la LNM autorise le transport gratuit des vélos.

En conclusion, pour le groupe socialiste, la Ville de Neuchâtel se doit d'offrir un réseau et des places vélos dignes de la petite reine ! Il s'agit d'augmenter le nombre et la qualité des places de stationnement, d'améliorer les aménagements routiers et de favoriser le transport des vélos dans les funiculaires. Les investissements pour nos chers biclous ne sont d'ailleurs pas si importants, puisque les coûts et l'espace nécessaires à leurs aménagements sont nettement inférieurs à ceux des voitures.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste prie le Conseil communal de bien vouloir apporter des réponses aux questions suivantes :

- a. Un projet d'augmentation et d'amélioration des places vélos est-il en cours sur l'ensemble du territoire de la ville ?
- b. Un diagnostic des emplacements stratégiques pour des places de vélos de qualité a-t-il été réalisé ? Si non, est-il planifié ?
- c. Une autre vélostation, comme celle à la gare (place Blaise Cendrars 3), est-elle prévue proche du centre-ville ?
- d. Quels sont les projets d'amélioration du réseau cyclable ?
- e. Des comptages vélos dans les endroits névralgiques de la Ville sont-ils prévus ?

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

- f. Est-il prévu de prendre contact avec la société TransN pour discuter de la gratuité des vélos dans les funiculaires Ecluse-Plan et Fun'ambule ?
- g. Quelles mesures sont envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du processus participatif centre et gare ? »

Le présent texte valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, conformément à l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

Etant donné que la motion no 310 du 1^{er} septembre 2014 des groupes PopVertSol et socialiste, par MM Dimitri Paratte et Mouhamed Basse, intitulée « Comment encourager le cyclisme dans une ville en pente ? demande précisément la gratuité du transport de vélos dans les deux funiculaires de la ville, comme dans la présente interpellation (point f), notre Conseil se permet de répondre aux deux objets par le présent texte. Pour rappel, la motion 310 a été formulée de la manière suivante : « *Les groupes PopVertSol et socialiste demandent au Conseil communal d'étudier les possibilités d'offrir la gratuité aux vélos dans les funiculaires urbains de la Ville* ».

1. Introduction

Notre Conseil a inscrit le développement durable dans les axes stratégiques de son programme politique de la législature finissante et renforcera cette approche encore à travers le programme politique qui sera présenté à la fin de l'année. Cette volonté est déjà ancrée dans notre Plan directeur Mobilité douce de 2010.

Courant 2015-16, la démarche participative « Centre et Gare – mobilité et espaces publics » a réuni des acteurs tout azimut afin de construire une vision partagée de ce que nous entendons par mobilité urbaine durable dans notre ville.

Les propositions de mesures issues de ces ateliers rejoignent, complètent et précisent les actions inscrites dans les projets d'agglomération qui visent une mobilité respectueuse de la qualité de vie dans les zones urbaines. Pour rappel, les projets d'agglomération constituent le mécanisme pour obtenir un cofinancement de la Confédération et forment ainsi un outil précieux de réalisation. La grande majorité des mesures des projets d'agglomération impliquent logiquement le développement de l'usage du vélo. Il s'agit typiquement de la mise en place d'infrastructures, en particulier de définir et sécuriser des itinéraires ainsi que la localisation et le dimensionnement de stationnements pour les 2-roues. L'objectif est de développer un réseau continu et cohérent dédié à la petite reine.

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

Le Grand Conseil vient d'adopter le Plan directeur cantonal pour la mobilité cyclable (PDCMC). Ce plan représente le volet « mobilité douce » de la stratégie Mobilité 2030 plébiscité par les Neuchâtelois. Il fournit la vision générale d'un réseau qui dépasse les limites territoriales de la commune et constitue une base indispensable pour nos développements. Ceci dit, le PDCMC ne prévoit pas d'aides financières importantes, ni un soutien pour la problématique des dénivelés.

Nous sommes donc tout à fait en phase avec le contexte cantonal et les processus mis en place dans notre ville quand nous mettons un accent particulier sur le cyclisme durant la nouvelle législation. A part les itinéraires et les stationnements, nous travaillons également sur la sensibilisation au respect entre tous les acteurs dans l'espace public, notamment entre cyclistes et piétons, en particulier les personnes âgées.

Cette volonté forte doit rechercher l'équilibre entre les intérêts des différents usagers de l'espace public. Cohérence entre plusieurs modes de déplacement, partage et respect entre les uns et les autres sont les maîtres-mots permettant d'aboutir à une requalification de l'espace public.

Ces dernières années, Neuchâtelroule s'est énormément développé, grâce à un dispositif de vélos en libre service sur l'ensemble du littoral et une vélostation à la gare de Neuchâtel. Le succès manifeste et l'engouement du public pour la petite reine démontrent son gros potentiel parmi les différents modes de déplacement. Ils créent en même temps une demande forte pour des mesures favorisant le cyclisme. Ainsi, le vélo fera clairement partie des priorités de la législature 2017-2020.

Par ailleurs, il convient de distinguer parmi les 2-roues les vélos, les vélos avec assistance électrique, les cyclomoteurs, les scooters et les motos en raison de leurs usages, impacts et besoins différents.

2. Développement

Dans ce chapitre, nous allons traiter les questions formulées par les interpellateurs. Vu le lien étroit entre les deux premières questions, nous y répondons en bloc.

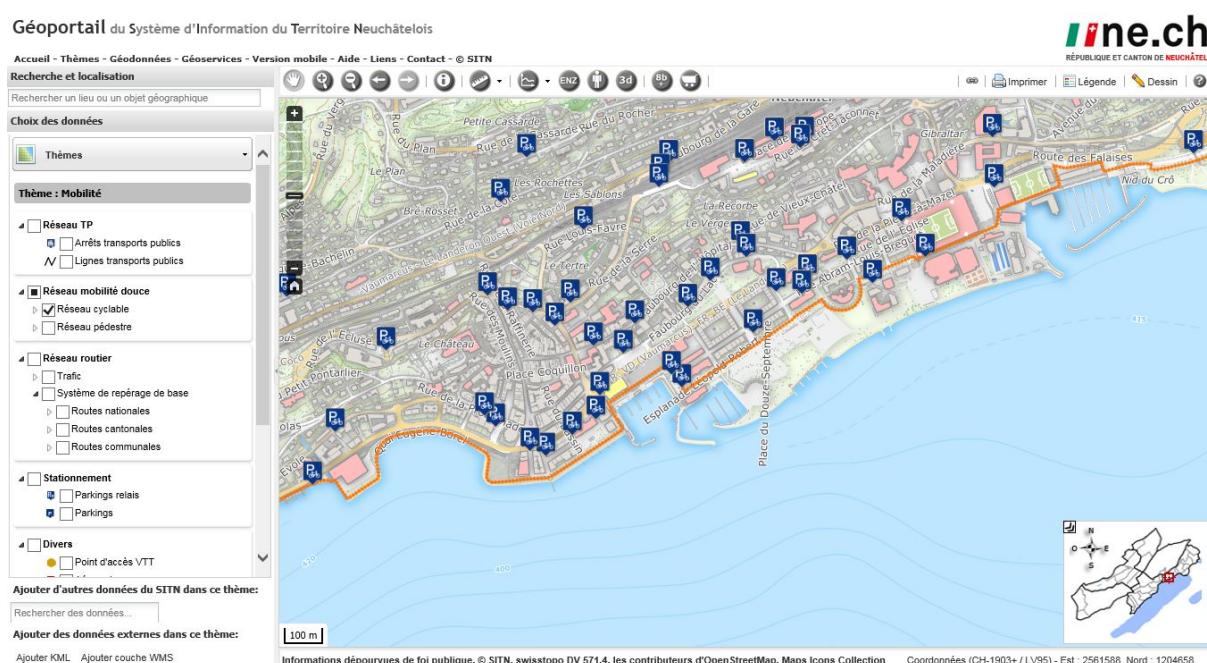
- a. *Un projet d'augmentation et d'amélioration des places vélos est-il en cours sur l'ensemble du territoire de la ville ?*
- b. *Un diagnostic des emplacements stratégiques pour des places de vélos de qualité a-t-il été réalisé ? Si non, est-il planifié ?*

Aujourd'hui, les places de parc pour deux-roues sont des espaces mixtes accessibles pour les vélos et les scooters/motos. Seulement des équipements tels que des potelets avec arceaux ou supports à vélo permettent de délimiter les espaces réservés aux vélos. A l'inverse, les

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

cases sans supports sont normalement occupées par les deux-roues motorisés. En vue de soutenir les déplacements à vélo, il nous paraît important de favoriser le développement de places de parc spécifiques pour vélos.

En 2014, 152 lieux publics de stationnement « deux-roues » comprenant entre 3 et 100 places (pour un total de 2000 places) ont été inventoriés sur le territoire de la ville, permettant d'avoir une vision d'ensemble. Les principaux sites de stationnement « deux-roues » sont répertoriés sur le site cantonal www.sitn.ch sous la rubrique « mobilité » (exemple sur l'image ci-dessous).



Les projets d'agglomération de première, deuxième et troisième génération ont constaté que le stationnement spécifique pour vélos doit être amélioré et renforcé.

A part le stationnement à offrir sur des terrains privés, la Ville souhaite offrir des stationnements pour vélos à proximité des lieux de formation, de culture, de loisirs et des transports publics. A cette fin, un diagnostic doit être entrepris afin d'identifier ces lieux prioritaires, les besoins (nombre de places nécessaires selon les normes VSS en vigueur), les accès et les possibilités concrètes de les réaliser.

Dans un premier temps, et selon les décisions prises à la suite de la démarche participative Centre & Gare, notre Conseil a priorisé les mesures concernant le secteur de la gare et le Centre-ville ainsi que le lien entre les deux, soit l'avenue de la gare. A ce titre, nous examinons les

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

possibilités de développer le stationnement de vélos et de motos sur la surface à l'ouest de la tour de l'OFS qui est partiellement occupés par les abris jaunes. Il s'entend que le projet doit conjuguer les besoins de la mobilité avec les aspects urbanistiques. Aux réflexions de stationnement autour de la gare s'ajoutent celles autour de la station inférieure du Fun'ambule ou encore des arrêts importants des transports publics (par exemple au Littoral et à la Place Pury).

Ces mesures et aménagements doivent également être accompagnés d'une base légale pour gérer la problématique des vélos ventouses et autres épaves. Ces deux-roues occupent non seulement un espace précieux sur le domaine public, mais génèrent également un sentiment d'insécurité. A ce jour, la Ville ne possède pas d'outil juridique pour retirer ces vélos et ainsi garantir un accès aux utilisateurs réguliers. Nous y travaillons sur la base d'une enquête sur les pratiques des membres de la Conférence de Mobilité de l'Union des Villes suisses.

Finalement, aujourd'hui déjà tous les projets de requalification des espaces publics intègrent systématiquement un volet « places de stationnement » pour les deux-roues. Des espaces leur sont réservés dès les premières esquisses permettant de réaliser des infrastructures de qualité, par exemple récemment au P+R Serrières-sud et à la rue du Vieux-Châtel.

Un autre type de stationnement vélo se développe avec le dispositif de location de vélo : le réseau se densifiera davantage avec de nouvelles bornes en libre service notamment dans les secteurs de Monruz et de Serrières-ouest.

- c. *Une autre Velostation, comme celle à la gare (place Blaise Cendrars 3), est-elle prévue proche du centre-ville ?*

La vélostation installée à Blaise-Cendrars est la première étape d'un projet de vélostation plus vaste inscrit dans le cadre du projet d'agglomération. Nous avons profité de l'opportunité d'un local inutilisé pour accueillir jusqu'à 78 vélos dans un espace intérieur sécurisé.

A moyen terme, dans l'optique d'un pôle de transfert modal au pied du Funambule, une vélostation à l'est du Jardin Anglais pourrait voir le jour. Ainsi les cyclistes auront la possibilité de stationner leur deux-roues proche du niveau du lac et rejoindre la gare en quelques minutes.

La réalisation d'une vélostation proche du Centre-ville ne fait pas l'objet d'un projet actuellement. Toutefois, il nous paraît opportun d'en réaliser une pour autant que nous trouvons un local adéquat et dont les charges financières seraient acceptables.

d. Quels sont les projets d'amélioration du réseau cyclable ?

Comme l'espace public au centre notamment est limité, nous ne pouvons pas simplement rajouter des surfaces pour l'une ou l'autre utilisation. Il s'agit toujours de regrouper différents travaux, ne serait-ce que pour réduire les dérangements, et de redistribuer les surfaces de sorte à favoriser la mobilité douce (piétons et vélos). Il s'agit de trouver une solution optimale pour les différents types d'usager. Ainsi, le réseau cyclable se développe au fur et à mesure des travaux sur la route : lorsqu'un tronçon routier doit être refait, les techniciens intègrent le vélo dans les réflexions et essayent d'offrir un aménagement de qualité et sécurisé. Si le réseau cyclable semble morcelé aujourd'hui, les segments seront reliés à terme.

A courts termes les secteurs suivants connaîtront des transformations :

- Place Blaise-Cendrars : réaménagement provisoire de la place Blaise-Cendrars garantissant la sécurité des cyclistes et améliorant l'accès à la Velostation de la gare et surtout la fluidité des différents mouvements.
- Avenue de la gare : aménagement d'une bande cyclable à la montée grâce à une redistribution provisoire des surfaces de la chaussée.
- Avenue du Vignoble : intégration d'une piste cyclable (séparée du trafic) à la montée et d'une bande cyclable (intégrée au trafic) à la descente.
- L'aménagement de la rue du Crêt-Taconnet est toujours en discussion. Nous recherchons des solutions pour rendre cette rue bidirectionnelle pour les cyclistes tout en garantissant un niveau de sécurité suffisant.
- Renouvellement des abris vélos et augmentation des places au sud de la gare vers la tour de l'OFS.
- Renforcement du réseau Neuchâtelroule : depuis l'intégration d'une offre de vélo en libre service à Neuchâtelroule en 2013, le nombre d'utilisateur et de locations a significativement augmenté, passant de 150 abonnés annuel à 1500 et de 12'000 locations à 75'000 (estimé pour 2017). Le nombre de vélos est passé de 80 à 330.

Le Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC) a identifié l'axe Est-Ouest (rue des Parcs, rue des Sablons, rue des Fahys) comme prioritaire. Elle permettra, parallèlement à la piste cyclable bordant le lac, d'offrir un axe cycliste cohérent longeant la partie supérieure de notre agglomération de Corcelles-Cormondrèche à Saint-Blaise. Pour Neuchâtel, cet axe améliorera l'accès à la gare notamment depuis Vauseyon et depuis La Coudre. Cependant, plusieurs tronçons présentent

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

des gabarits trop étroits et nécessiteront des choix stratégiques et interventions importantes.

- e. *Des comptages vélos dans les endroits névralgiques de la Ville sont-ils prévus ?*

Le Service des infrastructures de la Ville a mis en place un monitoring du trafic à Neuchâtel. La première étape est en cours de finalisation. Les données seront renouvelées tous les trois ans.

Le monitoring comprend le comptage des deux-roues sur l'ensemble des carrefours du territoire communal. Nous pourrons même distinguer les itinéraires des deux roues légers aux heures de pointe. Les premiers résultats de ce monitoring seront disponibles fin 2017.

Quant aux vélos en libre service nous pouvons analyser l'origine et la destination des 120'000 locations entre 2013 et 2016. Ces données nous permettent de cibler l'emplacement de nouvelles bornes.

- f. *Est-il prévu de prendre contact avec la société TransN pour discuter de la gratuité des vélos dans les funiculaires Ecluse-Plan et Fun'ambule ?*

Il est évident que les funiculaires représentent un excellent moyen de « remonter la colline » et d'ouvrir ainsi de grands périmètres de la ville aux cyclistes qui souhaitent arriver à destination sans devoir se doucher. Si notre Conseil s'engage clairement dans cette perspective, il ne peut toutefois pas encore annoncer un résultat définitif des négociations en cours, notamment en raison du système de gestion des transports publics dans notre canton.

En effet, depuis l'introduction d'une communauté tarifaire neuchâteloise (CTNE), la politique de tarification des transports publics est déterminée par Onde Verte qui réunit les cinq entreprises de transport actives dans le canton (transN, CFF, BLS, CarPostal, Chemins de fer du Jura). Les décisions se prennent à l'unanimité sachant que les objectifs stratégiques et financiers de chaque entreprise sont différents notamment pour les opérateurs nationaux. La CTNE est une organisation autonome qui redistribue les recettes entre ses membres et qui n'entre normalement pas en matière pour des solutions individuelles, à l'échelle d'une commune.

La Ville de Neuchâtel est représentée au Conseil d'administration de transN mais non pas à Onde Verte. Jusqu'il y a peu il s'est agi de la seule voie de faire entendre indirectement notre position dans le cadre de la CTNE, pour autant que les administrateurs de transN en étaient majoritairement favorables. Nous avons activé cette possibilité quand il

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

fallait empêcher un rezonage et une nouvelle tarification combattus par toutes les communes du canton.

Depuis 2015, avec la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle (président à temps partiel et nouvelle responsable opérationnelle), le contact a été facilité dans la perspective d'une collaboration servant des objectifs communs. Nous pouvons informer que cette volonté est partagée. Cette constellation institutionnelle particulière et la priorité accordée à des objets tels que les négociations autour de l'horaire 2016 et la ligne directe vers La Chaux-de-Fonds expliquent pour une grande partie le traitement tardif de la motion 310. Notre Conseil tient à exprimer à votre Autorité son regret par rapport à ce retard.

En matière de complémentarité entre transports publics et vélos, voici deux améliorations récentes pour cyclistes :

- Les vélos sont acceptés sur le réseau ONDE VERTE en dehors des heures de forte affluence et pour autant qu'il n'y ait pas plus de 2 vélos dans l'espace réservé aux chaises roulantes/ poussettes/vélos. Les tandem, vélos horizontaux ou munis d'une remorque et autres véhicules à deux roues encombrants ne sont pas admis.
- Les vélos sont transportés au tarif réduit pour: les titulaires d'abonnements ONDE VERTE (indépendamment du nombre de zones), d'abonnements généraux, d'abonnements $\frac{1}{2}$ tarif, d'abonnements FVP ainsi que pour les enfants de moins de 16 ans et les titulaires d'un titre de transport; dans les autres cas : au prix entier.
- Depuis juin 2016, les titulaires d'un abonnement annuel ONDE VERTE bénéficient d'une réduction de 20.- sur l'abonnement annuel Neuchâtelroule. Cette combinaison d'abonnements permet de se déplacer en transport public sans devoir emporter son vélo: le client Neuchâtelroule peut laisser le vélo dans une borne, prend le transport public souhaité, puis reprend un autre vélo à l'arrêt équipé d'une borne de vélo en libre-service.

Sur la base des deux demandes de votre Autorité (Interpellation no 17-608 et motion no 14-310) et la volonté claire de notre Conseil, des négociations spécifiques ont été entreprises avec la CTNE.

Ainsi nous avons pu confirmer avec Onde Verte la validité des abonnements nationaux concernant les vélos sur le réseau urbain et régional neuchâtelois.

De leur côté, les entreprises de transport ont indiqué qu'elles n'étaient pas favorables à la gratuité du transport des vélos. Les vélos occupent un espace conséquent, peuvent perturber l'exploitation des lignes de transport public et incommoder d'autres voyageurs. Il est en conséquence

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

raisonnable, du point de vue des entreprises de transport, que cette prestation soit facturée aux voyageurs. Sur les lignes en forte pente, les statistiques montrent déjà une utilisation plus importante dans le sens de la montée avec parfois des problèmes de capacité. Les entreprises estiment que le développement des vélos avec assistance électrique constitue une alternative attractive, en particulier pour les personnes réfractaires aux montées.

Les discussions sont en cours avec la CTNE et les entreprises concernées pour encourager la complémentarité de l'utilisation du vélo et des transports publics. Nous espérons que cette ouverture d'Onde Verte permettra de proposer une nouvelle offre courant 2018.

g. Quelles mesures sont envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du processus participatif centre et gare ? »

Le processus participatif Centre et Gare a abouti à un programme d'actions. Le Conseil communal a mis en place une plateforme de coordination interdirections « PLACO ». Cette dernière permet une bonne collaboration transversale, la priorisation des mesures et une claire répartition des différents projets entre les directions.

L'ensemble des actions aura une influence positive sur les déplacements en vélos. En voici quelques unes (cf. aussi point d.):

- Trouver une issue à l'épineuse question du contre-sens cyclable à la rue de Crêt Taconnet.
- Améliorer le stationnement vélo au sud de la gare en remplaçant notamment les abris actuels par une nouvelle structure offrant davantage de places, plus fonctionnelle, esthétique et de qualité.
- Sécuriser le parcours sur l'avenue de la gare pour les cyclistes et fluidifier le trafic. C'est un axe qui demande une action prioritaire car il permet de relier la gare au Centre-Ville.
- Développer l'idée d'une Velostation à l'arrêt *Université* du Fun'ambule: les cyclistes peuvent ainsi stationner leur vélo en toute sécurité, puis monter à la gare.
- Construire une nouvelle passerelle au-dessus des voies à l'est de la Gare avec un accès pour les vélos : les cyclistes pourront rejoindre la Place de la Gare sans devoir porter les vélos.

2. Conclusion

Le vélo est un moyen de transport économique, rapide et sain qui doit être davantage valorisé dans notre ville. Le succès de Neuchâtelroule illustre la demande et le potentiel de développement. Cependant il est

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

indispensable de prendre en compte l'ensemble des usagers de la route et des autres espaces publics (piétons, transports publics, 2-roues et le transport individuel motorisé) pour garantir une sécurité pour tous et assurer la cohabitation.

Fort de l'appui de plusieurs outils de planification et de financement, la place du vélo va profondément s'améliorer ces prochaines années. Même si nous pourrions souhaiter que les démarches soient plus rapides, il est nécessaire que les investissements s'inscrivent dans un développement optimal et pérenne.

Chaque projet routier doit être approuvés par différents services de la Ville et de l'Etat afin d'assurer que les règlements et normes, elles-mêmes en constante évolution, soient correctement appliqués. En raison de l'exiguïté des surfaces à disposition, des compromis doivent être trouvés.

Malgré la lourdeur de ces étapes, notre Conseil peut assurer votre Autorité que la mobilité cyclable fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du prochain programme politique qui vous sera présenté avec le budget 2018. C'est la suite cohérente des efforts déployés pour le transfert modal à travers Neuchâtelroule ainsi qu'à travers l'action Aboado, toutes deux plébiscitées par les usagers.

Les démarches demandées par la motion no 310 étant réalisées, notre Conseil vous propose de prendre acte de la position actuelle des entreprises de transport et de classer ladite motion. Nous ne manquerons pas de vous informer d'éventuelles évolutions via votre Commission Mobilité et Stationnement. La mise en place de nouvelles prestations en faveur de la petite reine sera évidemment largement communiquée.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

17-011 D

Rapport d'information complémentaire du Conseil communal en réponse à la motion no 279 « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » et au postulat no 134 « Pour une animation socioculturelle dans les quartiers ».

17-013

Rapport du Conseil communal concernant la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics par les jeunes (ABOADO).

Autres objets

17-608

Interpellation du groupe socialiste par M. Gabriele Jeanneret et consorts, intitulée « Une ville digne de la petite reine ! ».

17-612

Interpellation de Mme Johanna Lott Fischer et consorts, intitulée « Elève en situation de handicap et scolarisé près de chez soi : un droit fondamental non respecté à Neuchâtel ».

17-615

Interpellation du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, intitulée « Avenir de la Villa Perret ».

Neuchâtel, le 2 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le vice-président,

Olivier Arni

Le chancelier,

Rémy Voirol

**Questions d'actualité déposées en application de l'art. 62bis
du Règlement général, du 22 novembre 2010**

Du groupe socialiste par M. Antoine de Montmollin et consorts (Déposée le 18 octobre 2017) intitulée « **Où est Luisa ?** ».

« Une nouvelle mesure a récemment été mise en place par dix clubs et bars de Winterthour pour lutter contre le harcèlement sexuel. Une femme harcelée dans un de ces établissements peut désormais s'adresser à un membre du personnel et demander « Où est Luisa ? ». Ces derniers, préparés à réagir en pareille situation, amènent alors la personne en question dans un endroit sûr où celle-ci peut par exemple décider d'informer le personnel de sécurité.

Comme déjà relevé lors de la discussion autour de l'arrêté relatif à la prévention du harcèlement de rue, des comportements inacceptables en particulier vis-à-vis des femmes sont banalisés, à plus forte raison encore dans des cadres festifs. Si cette mesure, prise par des établissements publics de Winterthour mais également en vigueur en Allemagne par exemple, ne permet de loin pas de remédier à l'entier du problème et qu'elle ne doit en aucun cas se substituer à des mesures de prévention, elle peut néanmoins faciliter des réactions rapides et efficaces.

Le groupe socialiste s'interroge sur les mesures d'ores et déjà engagées suite à l'acceptation de l'arrêté relatif à la prévention du harcèlement de rue et demande au Conseil communal s'il entend soutenir ou mettre en place des initiatives du type « Où est Luisa ? » à Neuchâtel ? »

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice de la sécurité, déclare :

- C'est volontiers que je réponds à cette question véritablement d'actualité. Le concept « où est Luisa » a été mis en place à Winterthur, mais surtout suite à l'affaire du producteur Hollywoodien Harvey Weinstein. Depuis quelques semaines, c'est vrai, les femmes se sont accaparées la parole. Cela va d'ailleurs, pour la boutade, continuer dans votre Conseil dès le 1er janvier 2018 où les femmes seront majoritaires. Cela étant dit, les mouvements « me too » et « Balance ton porc » s'exportent aujourd'hui dans le monde entier. Cette question est donc plus que jamais d'actualité aujourd'hui. Je suis donc contente de revenir ce soir sur ce thème pour vous informer de ce que nous sommes en train de faire, au niveau de nos réflexions, mais aussi au niveau d'actions concrètes. Dans le cadre de cette thématique, au niveau de la commune, nous abordons ceci sous plusieurs phases. La première, d'abord, sous une forme de formation pour

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

nos collaborateurs. Le but est vraiment que nous puissions avoir une bonne maîtrise de cette problématique, pour former des agents de proximité, nos médiateurs, mais aussi tous les intervenants qui sont sur le terrain, comme, par exemple, nos collaborateurs aux Parcs et promenades ou à la Voirie. L'idée évidemment est de pouvoir informer nos collaborateurs mais aussi, comme je vous l'ai dit, de les former pour qu'ils puissent accompagner, soutenir une personne qui pourrait être victime d'un éventuel harcèlement et qui, tout à coup, sollicite une aide sur le terrain.

Nous avons ensuite aussi voulu axer cette problématique sous l'angle de la prévention. Toute une campagne de sensibilisation est en passe d'être bouclée, notamment dans le cadre du dernier samedi sans bus à la rue du Seyon, - vous savez qu'il y a eu déjà trois samedis sans bus sur cette rue. Nous avons voulu redonner la rue du Seyon aux piétons et dans le cadre des animations prévues lors de ces quatre samedis, un a été prévu pour le harcèlement de rue et pour la prévention de cette problématique.

Le 25 novembre, nous allons donc, entre 10 et 17 heures, faire différentes choses à la rue du Seyon. Nous allons distribuer des petites cartes, comme nous l'avons fait à la Fête des vendanges pour les enfants égarés, nous allons faire le même type de petites cartes, qui sont quasi en train d'être imprimées, à distribuer à toutes les personnes qui pourraient être en danger au niveau du harcèlement ou simplement distribuer à titre de prévention. Ces petites cartes permettront de répondre à des questions comme : « que dois-je faire si je suis harcelée ? » « Je suis témoin d'un harcèlement, que dois-je faire, à qui je peux confier ce témoignage ? » Et aussi « je crois qu'il m'arrive d'être harcelé donc à qui puis-je me confier pour essayer de partager cette problématique et surtout aller de l'avant avec cela ? » Nous allons aussi distribuer cette petite carte, avec nos médiateurs urbains notamment et nos agents de proximité, dans les bars, les discothèques et les restaurants de la ville, avec une information directement aux personnes gérant un établissement public pour les informer et qu'elles puissent réagir en toute connaissance de cause et en prenant cette thématique au sérieux.

Nous allons aussi, le 25 novembre, surprendre les citoyens avec des scènes de harcèlement que nous allons jouer au moyen du théâtre de rue, sous forme de théâtre participatif, avec la collaboration deux troupes de théâtre professionnel qui sont spécialisées dans le sensibilisation du harcèlement et de la violence. Nous allons également demander aux passants d'écrire à la craie parterre, si le temps nous le permet, des

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

phrases qui concernent pour eux ou pour elles, le fait d'avoir été harcelé ou le fait d'avoir vu quelqu'un être harcelé.

Nous aurons aussi des stands d'information que nous allons tenir avec des collaborateurs de la commune, que ce soient des gens de la sécurité urbaine, des médiateurs mais également avec la collaboration de la police cantonale qui va venir sur place car ils sont aussi évidemment en lien quotidien avec des problématiques de harcèlement. Nous menons donc toute cette campagne avec la police neuchâteloise. Nous allons aussi mettre en place un stand d'information avec une association ou un club lié à la self-défense, pour justement permettre à des femmes ou des hommes qui le souhaiteraient, car ces derniers sont aussi harcelés, de pouvoir se défendre.

Concernant le projet « où est Luisa » à proprement parler ? Pour nous c'est un projet d'accompagnement qui s'inscrit totalement dans la démarche que nous sommes en train de mener et que nous aimerais suivre de près avec Winterthur. Nous n'allons donc pas encore partir sur cette possibilité. Par contre les contacts sont déjà pris avec Winterthur, nous allons suivre pour voir comment cette démarche fonctionne dans cette première ville de Suisse qui l'a mise en place, sachant que ce concept est déjà traité en Allemagne et en Angleterre, le premier pays qui a mis cela au point avec « Où est Angela ». En Allemagne c'est aussi « où est Luisa ». On verra si, à Neuchâtel on doit prendre un autre prénom mais pour l'instant nous sommes dans une phase plutôt d'expérimentation avec Winterthur, et en fonction des résultats, nous irons évidemment au fond des choses et voir ce que nous pouvons faire avec ce type de prévention. Nous pensons que c'est une bonne solution mais il est vrai que cela commence à être très connu et nous avons un peu peur que cela tourne à la dérision. On a donc envie de dire « wait and see ». En tous cas les gérants des bars, discothèques et restaurants vont être mis au courant, une campagne de sensibilisation va être faite et dans le cadre également des états généraux de la nuit, nous prendrons cette problématique à bras le corps pour en parler aussi aux différents intervenants du monde de la nuit. Voilà ce que je peux vous dire ce soir sur ce qui a été fait depuis que vous avez déposé ce projet d'arrêté. Nous y avons donc travaillé. Nous n'avons pas attendu, ni l'affaire Weinstein, ni l'affaire Luisa mais il est clair que cela tombe à point nommé pour que je puisse vous répondre ce soir.

Assermentations

Avant de passer à l'ordre du jour, la présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, procède à l'assermentation des nouveaux membres du Conseil général, M. Michel Favez (PopVertSol), en remplacement de M. Diego Fischer, et M. Stéphane Studer (PopVertSol), en remplacement de Mme Jasmine Herrera.

17-011 D

**Rapport d'information complémentaire du
Conseil communal en réponse à la
motion no 279 et complément au rapport
du Conseil général en réponse à la
motion no 279 « Valoriser davantage nos
infrastructures scolaires communales en
faveur du tissu associatif local » et au
postulat no 134 « Pour une animation
socioculturelle dans les quartiers ».**

Mme Julie Courcier Delafontaine, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport. Nous constatons que la situation, depuis le dépôt de ces deux objets, a su évoluer à notre satisfaction et dans l'esprit attendu par les dépositaires notamment le groupe socialiste. De nombreuses actions visant à faciliter les échanges, à promouvoir le vivre ensemble ont été menées et sont en passe de l'être. Nous ne pouvons que féliciter tous les services impliqués dans le déploiement d'espaces de rencontre, la mise à disposition des infrastructures et l'accompagnement des animations. Nous nous réjouissons également de la multiplicité de la diversité des aides et des actions. Nous tenons à signaler toutefois que nous resterons attentifs au rapport annoncé pour le premier trimestre 2018, en réponse à la motion no 320 sur les assemblées citoyennes qui nous semble devoir approfondir quelques thèmes abordés dans les deux objets d'aujourd'hui. Cela dit, le groupe accepte le rapport et acceptera le classement des deux objets.

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Le groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport et soutient fondamentalement la valorisation des infrastructures scolaires utiles aux associations, au développement de la vie sociale, ainsi que les mesures qui renforcent la cohésion sociale dans les quartiers. Nous saluons en particulier les efforts menés par le Conseil communal et les services impliqués de l'administration pour trouver de nouvelles solutions, notamment pour pallier la diminution des espaces disponibles dans les écoles ces dernières années. Toutefois, nous avons un regret sur le plan financier, le rapport ne nous donne pas les chiffres qui nous permettent de savoir ce que ces mesures coûtent effectivement et ce qu'elles rapportent. A titre d'exemple, on apprend, et c'est une très bonne mesure, que de nouveaux locaux sont mis à disposition d'associations suite à cette diminution de locaux scolaires, mais on ne dispose daucun chiffre à cet égard. Notre propos ici n'est pas de dire que de telles prestations doivent forcément être rentables, c'est bien clair, mais nous estimons, et nous estimerons toujours que notre Autorité doit pouvoir se prononcer également en sachant combien coûtent des prestations fournies par la Ville, respectivement ce qu'elles rapportent. Vous l'aurez compris, une insatisfaction sur le rapport qui, à notre avis, est lacunaire sur les aspects financiers, mais nous ne nous opposerons pas au classement de la motion no 279, dans la mesure où les buts poursuivis par la motion, et nous l'avons dit, sont remplis à notre satisfaction. Notre groupe accepte également le classement du postulat no 134.

Mme Hélène Dederix Silberstein, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le groupe est satisfait du développement du rapport en dix points bien développés, mais il reste dépité par la fin du rapport qui propose purement et simplement le classement de ces études. A la lecture de ce travail, nous restons sur notre faim car nous n'avons encore aucun renseignement quant aux taux d'utilisation et d'occupation des différentes salles qui pourraient être à disposition du public citoyen. Les réflexions ont été de fait nourries par ce travail mais, au niveau des actions, notre groupe a des attentes et remarques que nous voulons développer dès à présent. Nous désirons connaître le taux d'utilisation et d'occupation des différentes salles ainsi que les critères d'attribution. Les plages horaires des locaux à disposition ne pourraient-elles pas être publiées avant la rentrée scolaire et après, par la suite, dans le journal « Vivre la Ville », ceci dans le but d'une transparence quant au fonctionnement et une meilleure information

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

du public associatif. C'est ainsi que nous attendons un plan détaillé des locaux utilisables avec les références de qui les occupe. Ce n'est pas si difficile de produire, de nos jours et avec des moyens logistiques actuels, une liste des attributions des salles avec les horaires, etc. Cela éviterait, par plus de transparence, que les salles soient attribuées par favoritisme et seulement, peut-être, à la tête du client, du demandeur bien informé. Nous continuons à dénoncer ce manque d'information du public qui n'est à nouveau pas comblé par ce rapport. Nous reprochons à cette gestion des locaux qu'il n'existe aucune promotion pour encourager des nouveaux groupes ou citoyens. Aucune incitation ou promotion à poser des attentes, ni même de renseignements clairs, par qui et comment adresser les demandes de réservation. Pourquoi ces réservations ne passeraient pas par la direction des écoles, directement, comme on l'a instauré pour certaines associations ? Depuis la création de l'éorén, la gestion des accès ne semble toujours pas organisée clairement. Le groupe s'étonne qu'il faille cinq années pour le faire. En résumé, nous reprochons à cette gestion des locaux le manque de transparence et attendons de voir se développer des actions de promotion pour encourager à l'occupation et faire vivre notre commune. Il suffit pour cela d'inciter à poser des attentes et renseigner précisément comment et à qui s'adresser. Le système actuel ne peut inciter qu'à l'inertie. Les dispositions à mettre en place auraient l'avantage de dynamiser le rôle des concierges. Le besoin de création d'un système d'accès ainsi posé est flagrant mais nous tenons à accepter ce rapport, en attendant un plan de réservation et le développement d'actions en faveur de certains groupes culturellement intéressés.

M. Alexandre Brodard, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR prendra acte du rapport qui nous est soumis ainsi que du complément au rapport d'information qui nous a été transmis récemment. Il acceptera également le classement de la motion et du postulat y relatifs. Nous remercions le Conseil pour ses informations et ses réponses et nous formulerons une seule remarque qui concerne les assemblées citoyennes. Il est mentionné à deux reprises, dans les rapports, que ces assemblées citoyennes pourraient répondre à deux propositions formulées par l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel. La création d'assemblées citoyennes est à l'étude et devrait faire l'objet d'un rapport en début d'année prochaine. Le groupe PLR l'a déjà dit au moment du dépôt de la motion concernant les assemblées citoyennes. Il le redira au moment du traitement du rapport y relatif, il est dubitatif quant à leur utilité. Celles-ci feront certainement doublon avec les associations de quartier. Je tenais simplement à le mentionner.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- Merci de l'accueil de ce rapport et, pour la plupart des groupes, de l'acceptation du classement des motions et postulats. Peut-être quelques éléments de réponse à des interrogations qui ont été évoquées ce soir rapidement, s'agissant, du côté du groupe Vert'libéraux/PDC, des questions financières. Typiquement, dans le rapport sur la politique de la jeunesse où nous avons annoncé que nous voulions louer des espaces supplémentaires, les montants ont été chiffrés et annoncés comme étant intégrés dans le budget de fonctionnement ordinaire du Conseil communal, ce que nous avons fait aussi pour d'autres objets. Nous ne les avons pas remis là-dedans pour éviter de surcharger par trop ce rapport. Mais nous prenons bonne note que parfois les rapports sont trop denses et qu'on y met des détails dont on nous dit que nous les avons déjà donnés. Nous essayons de faire au mieux. Ensuite, du côté de PopVertSol, il y a un certain nombre de remarques et de réflexions assez intéressantes. Tout d'abord, pourquoi ce ne sont pas les écoles qui gèrent ces accès ? C'est un choix qui a été fait, les écoles ne veulent pas gérer, en dehors du temps scolaire, les accès à ces bâtiments qui sont propriétés de la Ville. L'école a déjà bien assez à faire pour gérer ses propres classes et les espaces. C'est un choix qui a été fait. Puisqu'il reste des plages de disponibilité, parfois le mercredi après-midi, en général en soirée ou le week-end, ce sont d'autres services qui s'en occupent. C'est très simple, pour tout ce qui est associatif au sens large du terme et culture, c'est le Service intégration et infrastructures culturelle qui s'en occupe, également des accès au Temple du Bas, à la Collégiale, dans tous ces types d'infrastructures, ce qui permet à ce service et à la personne qui s'en occupe d'avoir une vision d'ensemble et ce qui permet aux gens qui cherchent des espaces de location, de s'adresser à une seule place pour qu'on leur donne toutes les informations. Si on ne trouve pas une solution dans les écoles, nous pouvons leur proposer des solutions ailleurs. Ensuite, l'autre domaine, c'est le domaine sportif car les bâtiments scolaires sont très fortement utilisés par les associations sportives. Vous le voyez d'ailleurs dans le rapport. Là, c'est une personne au Service des sports qui s'occupe de tous les accès à l'ensemble des infrastructures sportives de la Ville et aussi de celles qui sont des écoles. De notre point de vue, le système est, du point de vue de son organisation, plutôt logique. J'ai ici, si cela vous intéresse, tous les plans d'occupation, bâtiment par bâtiment. Le problème que nous avons c'est qu'ils sont plutôt saturés en soirée, les mercredis après-midi et le samedi matin, qui correspondent en principe aux plages horaires qui sont les plus intéressantes pour les milieux associatifs et sportifs. Nous avons donc effectivement plutôt un problème de saturation ou alors, lorsque c'est libre, c'est à des moments

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

où ce n'est pas très favorable pour les associations. Si les motionnaires ont déposé leur motion, c'est bien parce qu'ils ont identifié qu'il y avait un problème et que le tissu associatif manque de locaux.

S'agissant de l'information au tissu associatif, on peut toujours faire plus, on peut toujours faire mieux en matière de communication. Il y a quand même, à intervalles réguliers dans le « Vivre la Ville », des informations sur les possibilités et quel service peut s'en occuper. Ce n'est sans doute pas assez, à voir vos interrogations et les questions que vous avez posées. On va donc faire plus et j'observe que, néanmoins, nous avons régulièrement, dans notre Direction, toute une série d'associations culturelles, sportives et associatives au sens large, qui s'approchent de nous en nous disant qu'elles ont besoin d'un local. Elles vont directement voir un conseiller communal en se disant avoir peut-être plus de chances d'obtenir quelque chose et nous redirigeons sur les services. Nous allons quand même améliorer la situation avec les demandes ce que nous annonçons dans le rapport puisque le nouveau site Internet de la Ville permettra de mettre à disposition des associations un certain nombre d'endroits où elles pourront se présenter. Nous allons faire cela de manière dynamique et nous mentionnerons bien sûr aussi où s'adresser pour bénéficier de l'ensemble des prestations qui peuvent être trouvées auprès de la Ville. Nous le ferons aussi de la manière suivante nous en avons discuté il n'y a pas longtemps au début de septembre : une fois par année, nous avons prévu d'encarter dans le journal « Vivre la Ville » l'ensemble des associations de quartier, pas toutes les associations il y en a trop, mais les associations de quartier, avec les adresses, régulièrement mises à jour, pour que l'ensemble des habitants sachent ce qu'il existe et à qui s'adresser, entre le site Internet, le « Vivre la Ville », une communication proactive. Lorsque nous avons réunis, comme nous l'annoncions dans le rapport que nous n'avons pas eu le temps de traiter et qui a fait l'objet de ce rapport complémentaire, l'ensemble des associations de quartier de la ville, c'était intéressant, elles ont pris connaissance de ce que nous leur proposions, la plupart ont découvert effectivement une étendue d'actions et de prestations plus importante de ce qu'elles imaginaient. C'était l'occasion de mieux connaître, et en ce sens, effectivement, on peut faire plus et mieux en matière de communication. Et elles sont contentes de ce qu'il y a dans ce rapport, une association a souligné qu'elle avait participé à « Animaction » et trouvait que l'on n'en parlait pas dans le rapport. Nous nous sommes dit que, comme cela a traîné assez pour avoir la réponse à ces deux motions, nous allions faire preuve, pour une fois, d'un peu plus de réactivité et à la demande d'une ou deux associations qui trouvaient important de porter à votre connaissance les résultats de cette action importante qui n'a pas

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

concerné toute la ville mais des quartiers distincts, nous vous avons fourni ce rapport complémentaire avec les informations souhaitées et effectivement, c'était bien de vous les donner quand même puisqu'elles expriment aussi des dynamiques qui se sont développées en ville de Neuchâtel.

La transparence dans l'attribution, elle est totale. Nous sommes une collectivité publique et quiconque veut savoir qui utilise quoi et à quel endroit, mettre cela sur Internet, pourquoi pas. Nous allons voir si c'est utile et vraiment souhaité aussi par le tissu associatif. J'ai oublié de vous dire qu'en tous cas deux fois par année, toutes les associations de quartier vont se rencontrer avec ma Direction, sachant qu'il y a régulièrement des rencontres entre les associations de quartier et mes collègues sur des objets plus spécifiques qui les concernent. Dans les critères d'attribution, c'est clair, ce sont les associations sportives, les associations culturelles et de quartier qui ont la priorité dans nos équipements et qui paient des prix qui sont affichés, publics et modestes. Mais pour certaines associations c'est déjà trop, mais enfin ce sont les prix que nous pratiquons actuellement et nous allons encore discuter avec elles d'autres possibilités. Bien sûr que le problème n'est pas résolu en termes d'accès à des locaux de réunion avec ce que nous faisons. C'est une contribution pour détendre la situation mais les demandes sont quand même plus importantes que les moyens dont nous disposons pour y répondre. J'ai constaté que les associations avaient, en tous cas celles de quartier, une certaine compréhension des deniers publics et de l'action de la Ville et puis le fait que nous voulions travailler en étroit partenariat entre ce qu'une ville peut faire et ce que le tissu associatif peut faire de son côté. Je crois que cela a été salué et elles nous ont donné des pistes, des suggestions intéressantes. A voir peut-être dans des quartiers des vitrines que nous utilisons pour donner de l'information de ce qui se passe dans le quartier, bref il y a 25'000 choses que nous pouvons encore améliorer. Par exemple, quand, dans un quartier, on fête la Saint-Nicolas, on aimerait étendre toute la rue pour que cela fasse une plus jolie ambiance. Il faut trouver une solution, cela passe par Viteos, cela a un coût et nous sommes en train d'étudier comment nous pouvons faire cela de manière agréable et, à l'inverse, une autre association qui aimerait organiser une fête et aimerait plus d'éclairage à un endroit particulier. Il y a des ajustements qui nous paraissent importants et intéressants pour, au final, soutenir l'activité, l'auto organisation des habitants, que ce soit dans les associations de quartier ou sous toute autre forme associative qui nous paraît intéressante, sachant que, dans certains cas les associations jouent un rôle de contre-pouvoir. Ce n'est pas toujours agréable, elles soulèvent des problèmes et font des critiques, mais c'est aussi leur rôle du côté de

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

la citoyenneté et elles ont aussi un rôle très positif de proposition, d'amener des nouvelles solutions de partenariat. Elles ont aussi un rôle très important de médiation car elles permettent aux nouveaux habitants, au gens qu'elles rencontrent, de mieux expliquer comment cela se passe et puis, finalement, elles ont un rôle de socialisation qui est tout à fait irremplaçable. Ce que font les associations de quartier ou la société civile en général, une collectivité ne pourra jamais le faire de la même manière et aussi efficacement, au même titre que certaines activités d'une collectivité publique, il vaut mieux que ce soit la collectivité qui les fasse et c'est vous, comme autorité législative, avec nous, qui décidez où nous mettons le curseur entre l'activité publique et l'activité privée et ce qui est intermédiaire.

Pour les assemblées citoyennes, tout ce contexte de base fait que nous allons devoir étudier ces assemblées de telle sorte que nous ne vussions pas de leur contenu cette dynamique associative qui existe mais que les assemblées citoyennes, si cela se concrétise, votre Conseil en débattra, que cela se fasse en tous cas de manière intelligente. J'ai lu récemment le programme politique d'une commune avec laquelle nous voulions fusionner, Corcelles-Cormondrèche qui a inscrit dans son programme politique la création d'une assemblée citoyenne. Alors bien sûr, nous allons aussi discuter avec eux du modèle pour que nous soyons au maximum en phase et avec cette plateforme de l'ensemble des associations de quartier avec lesquelles nous aimeraissons vraiment intensifier la collaboration, ce que nous avons déjà entamé.

La présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet le rapport au vote de l'assemblée. Le Conseil général **accepte à l'unanimité d'en prendre acte**. Le classement de la motion 279 est **accepté par 27 voix sans opposition et 10 abstentions**. Le postulat no 134 est classé par **30 voix sans opposition et 7 abstentions**.

17-013

Rapport du Conseil communal concernant la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics par les jeunes (ABOADO).

M. Dimitri Paratte, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a étudié avec attention et intérêt, dans sa séance du 28 novembre le rapport qui nous est soumis ce soir. Elle vous recommande d'accepter à l'unanimité l'arrêté no I, de même que l'arrêté no II par 11 oui et deux abstentions. Les succès brillants et évidents du programme ABOADO quant aux habitudes de mobilité des plus jeunes de notre ville n'ont pas fait grand débat à la Commission financière mais ont été salués unanimement et ont soulevé quelques questions pour clarifier peut-être aussi le débat qui va suivre. Premièrement, certains commissaires ont relevé que ce sera bientôt mal nommé si les jeunes de 20 à 25 vont toujours détenir un ABOADO mais les questions se profilait plutôt sur le contour strict du programme et des bénéficiaires du programme, à savoir quels sont les jeunes de 20 à 25 ans qui pourront y avoir accès. On voit bien que les amendements déposés par le Conseil communal et le groupe PLR, dont nous n'avions pas connaissance à l'époque, reflètent ces interrogations. Donc, quels sont les jeunes de 20 à 25 ans qui y ont accès ? La réponse était : tous les résidents permanents. D'autre part, qu'en est-il des jeunes en formation résidant en ville de Neuchâtel mais n'ayant pas leurs papiers principaux dans la ville, la réponse est : ils n'ont pas accès au programme. Le rapport souligne

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

qu'environ 300 étudiants, ce qui représente un peu moins de 10 % des étudiants à l'Université de Neuchâtel, pourront profiter du programme. Les questions suivantes portaient plutôt sur les modifications futures du régime de subvention qui seront discutées lors du prochain budget, mais qui ont déjà été annoncées à la Commission financière quant aux personnes qui bénéficient actuellement de subventions à la mobilité dans le cadre de l'aide sociale ou d'autres formes de subside.

Mme Jacqueline Oggier Dudan, rapporteure de la Commission mobilité et stationnement, déclare :

- La Commission s'est réunie pour débattre du rapport du Conseil communal. Mais, avant de discuter de l'objet de la séance, la Commission est revenue sur le dysfonctionnement qu'elle a subi en lien avec le non-respect des délais pour l'envoi de la convocation et surtout de l'envoi ultérieur du rapport à préaviser. En effet, les membres de la commission ont reçu le rapport seulement trois jours avant la séance, dont un jour férié. L'occasion a été de rappeler que, pour un climat de travail serein et constructif de la commission, le Conseil communal est prié de respecter les délais mentionnés dans le règlement et arrêtés ad hoc, soit l'envoi de la convocation avec l'ordre du jour deux semaines avant la séance et la remise des documents et rapports 7 jours avant. Finalement, et malgré les conditions de travail évoquées, l'entrée en matière a été acceptée par six des sept membres présents. Dans sa globalité, le rapport ABOADO a été bien accueilli par la commission. Sa qualité, basée sur une évaluation supervisée par l'IDHEAP, les statistiques de TransN et Onde Verte et une étude-enquête réalisée par l'institut de géographie de l'Université de Neuchâtel a été très appréciée.

La commission en entier souhaiterait cependant une meilleure transparence de l'augmentation réelle de nouveaux abonnements annuels Onde Verte détenus par les jeunes jusqu'à 20 ans, tenant compte du nombre de jeunes ayant disposé d'un abonnement mensuel avant l'action ABOADO. Le nouvel objectif devrait être de mobiliser encore davantage de nouveaux abonnés pour compenser la perte de recettes due au fait que les jeunes ayant déjà été détenteurs d'un abonnement annuel Onde Verte ne paient plus que la moitié de ce qu'ils payaient auparavant. Notons qu'une baisse de recette peut également provenir d'un transfert d'abonnement mensuel vers un abonnement annuel subventionné. Pour le prochain monitoring, tel qu'il fait l'objet du présent rapport, le commissaire du groupe Vert'libéraux/PDC propose que les autres communes connaissant des actions similaires puissent s'y associer pour la prochaine fois, afin de leur permettre de mener un monitoring de leur

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

action à moindre coût. Cette proposition a été soutenue par la quasi totalité de la commission qui souhaite, en outre, avoir un comparatif des ventes d'abonnements annuels Onde Verte entre les différentes villes du canton, ceci dans le but de faire connaître les effets positifs d'une action telle que ABOADO et de montrer que les efforts fournis par la Ville de Neuchâtel ont, en plus, un effet bénéfique sur les coûts de la mobilité des autres communes du canton. L'apport financier de la Ville de Neuchâtel, par la subvention d'abonnements annuels pour les jeunes, diminue en effet le montant du pot commun des transports, soit le déficit des sociétés de transports qui est comblé à hauteur de 60 % par le canton et de 40 % par les communes. Pour l'année 2016 cette charge totale s'est élevée à 64'900'000 francs, dont 9'277'000 francs pour la Ville de Neuchâtel, assumant 37,6% des 40% revenant aux communes.

Toujours pour le prochain monitoring, un comparatif avec d'autres villes suisses de la même taille quant à l'utilisation des transports en commun et la part de détenteurs d'abonnements annuels, permettrait de situer la Ville de Neuchâtel à l'échelle nationale. Pour augmenter le ratio pour les adultes, la commission préconise de réfléchir à une accessibilité facilitée aux bons de réduction de la Ville également pour les adultes, du moins à une meilleure communication de l'existence de ces bons. Dans l'ensemble, la commission est satisfaite du rapport. L'efficacité de l'action ABOADO, de même que sa simplicité dans la mise en œuvre sont félicitées. Une commission du groupe PopVertSol estime que pour le succès d'un élargissement aux jeunes de 20 à 25 ans, il serait important de trouver une mécanique créant une même incitation sociale pour ce nouveau groupe cible, telle qu'elle est observée chez les écoliers. Un commissaire du groupe PLR était d'avis que l'élargissement de l'action sur les 20 à 25 ans ne devrait s'adresser qu'aux jeunes en formation. Il estime que les jeunes salariés ne devraient pas être soutenus à hauteur de la moitié du prix d'un abonnement annuel Onde Verte. D'autres commissaires du groupe PopVertSol ont en revanche souhaité que nous ne perdions pas de vue l'objectif premier de l'action qui est l'incitation du transfert modal et non le soutien à la formation. Pour finir, la commission a pris position sur les arrêtés I et II comme suit : l'arrêté no I est adopté par 6 voix et 1 abstention, l'arrêté no II recueille 5 voix contre 1 et 1 abstention.

M. Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- 12'259'000 francs, c'est le déficit opérationnel que nous avons voté pour le budget 2017, dont 8'500'000 francs au seul titre de la réserve conjoncturelle. Rifront, 4 millions de report de charges du Canton, 2 et puis

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

4 millions, ce sont les charges supplémentaires que nous devons attendre cette année déjà, puis pour 2018 et 2019. A ces charges futures nous espérons ne pas devoir ajouter les réajustements de plusieurs centaines de milliers de francs dus aux menaces de sortie des communes tierces des syndicats intercommunaux. Zéro franc, c'est la somme des économies de fonctionnement que le Conseil communal a proposé à ce jour à la Commission financière, malgré les demandes réitérées de celle-ci. Alors bien sûr, les 800'000 francs de dépenses que l'on nous propose dans le rapport 17-013 apparaissent comme risibles en regard des sommes évoquées plus haut, mais pouvons-nous vraiment nous permettre d'augmenter encore nos dépenses de fonctionnement ? Pour répondre à cette question, j'en poserai une deuxième : quelle raison avons-nous de penser que nous allons prélever moins que budgété à la réserve conjoncturelle en 2017, et moins en 2018 qu'en 2017 et moins en 2019 qu'en 2018 ? En toute honnêteté et sur la base des faits exposés ci-dessus, je n'en vois aucune.

Il y a beaucoup de causes nobles que nous pouvons défendre : ici c'est la jeunesse et le transfert modal, là c'étaient les parents et les congés paternité. D'autres vont encore arriver sur nos pupitres car, si j'en juge sur les faits de ces dernières années, nous pouvons faire bien plus confiance pour proposer de nouvelles dépenses que des économies. Il y a une autre cause noble à laquelle nous appelons à nous rallier : celle de la santé financière de cette ville. Nous voulons donner un signal clair et, surtout en l'absence de toute autre mesure d'économie proposée par le Conseil communal, ne pas accepter ces augmentations de frais de fonctionnement. C'est ainsi que vous trouverez les amendements qui sont posés sur votre table ; le groupe n'acceptera le projet I qu'une fois amendé et refusera le projet II, amendé ou pas. Nous pourrons bien sûr entrer en matière sur d'autres amendements ou propositions nous permettant, en 2018, de réduire notre facture sur cet objet.

Par ailleurs, au sujet de transfert modal, nous nous étonnons que le Conseil communal prenne comme référence, en page 2, une évaluation effectuée par un des collaborateurs directement rattaché à la Direction de la mobilité. Comment peut-on autoriser une telle confusion des genres ? Si ça se trouve, ce même collaborateur a rédigé le gros du rapport que nous avons sous les yeux. Autant dire que, autant sur le fond que sur les dépenses proposées, nous exprimons nos réserves. Au sujet des amendements, vous l'aurez compris, ils visent à réduire les dépenses liées à ces objets en les ciblant sur les besoins. C'est ainsi que nous proposons de limiter le subventionnement aux jeunes en formation, donc à ceux qui ne bénéficient a priori pas des revenus leur permettant

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

d'acquérir ces abonnements. Nous avons renoncé à déposer des amendements qui auraient demandé que les abonnements soient distribués sur demande car nous avons apprécié la simplicité administrative du dispositif mis en place et pensons que compliquer le processus de distribution irait finalement à l'encontre de l'objectif que nous recherchons qui est de diminuer les coûts.

M. Mauro Moruzzi, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Voici un rapport qui fait très plaisir au groupe Vert'libéraux/PDC, mais qui doit surtout faire plaisir à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Sur la forme d'abord, il est factuel, étayé par des arguments et des chiffres clairs, aussi bien sur les éléments positifs que sur les quelques interrogations que nous pouvons avoir. Bref, un rapport sérieux et solide. Sur le fond ensuite, et c'est bien là que réside le principal, c'est clairement l'histoire d'un succès, certes d'un succès d'étape, tant il reste à faire en termes de mobilité douce, mais un succès d'étape particulièrement probant. Lors de son lancement, l'initiative ABOADO avait comme objectif politique, je cite, « d'encourager la jeune génération à utiliser les transports publics de manière régulière et à long terme ». Et cet objectif politique était doublé d'un indicateur de succès ambitieux, fait suffisamment rare pour être souligné, à savoir le doublement du nombre des jeunes de la catégorie d'âge concernée disposant d'un abonnement annuel Onde Verte. Eh bien bravo, l'objectif a été presque entièrement atteint avec 83% des ventes chez les 10 à 20 ans. Aujourd'hui, un adolescent sur deux dispose en ville de son abonnement annuel et même 4 sur 5 à l'âge de 17 ans. Bien sûr une partie de ces abonnés utilisait déjà les transports publics avant l'opération ABOADO, soit de manière ponctuelle via des cartes multi-courses ou des billets individuels, soit plus régulièrement avec un abonnement mensuel. Et en effet on constate une baisse des ventes dans ces deux catégories de titres de transport.

Mais le passage à un abonnement annuel n'est pas un simple changement opportuniste, c'est un véritable changement de paradigme, que tous les titulaires d'abonnement général connaissent bien. Une fois les bonnes habitudes prises, il est difficile de revenir en arrière, et c'est bien là l'objectif fondamental poursuivi. Le transfert modal à court, moyen et à long terme, de la mobilité automobile ou à deux roues, notamment celle utilisant des carburants non renouvelables, vers un type de mobilité plus durable et provoquant moins de nuisances. Et maintenant ? Eh bien maintenant, il ne faut surtout pas relâcher l'effort à différents niveaux. D'abord, il reste un nombre important de jeunes qui ne profitent pas de l'offre existante. Si un jeune de 10 à 20 ans sur deux dispose d'un

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

abonnement, la proportion de celles et ceux qui n'en ont pas est la même. Il sera intéressant de continuer à observer l'évolution des taux de couverture dans cette catégorie d'âge. Première conclusion : il faut pérenniser le programme ABOADO au-delà de la période d'essai de trois ans qui s'achève. Ensuite, il faut essayer de transformer l'essai en vérifiant que les bonnes habitudes restent. Actuellement, on constate malheureusement une diminution du taux de couverture dans la catégorie de jeunes entre 17 et 20 ans, de 81 à 24 %, diminution encore plus sensible pour les 20 à 25 ans qui passent de 24 à 3,2%. Deuxième conclusion : il peut être utile d'étendre l'offre de subventionnement aux 20 – 25 ans pour une période d'essai de trois ans.

En troisième lieu il est nécessaire d'élargir le cercle des participants au niveau cantonal. Certaines communes ont déjà fait le pas, telles Corcelles-Cormondrèche et Peseux, c'était d'ailleurs l'un des arguments en faveur de la fusion qui a fait le plus mouche, même si cela n'a pas suffit à convaincre nos collègues de fusionner. D'autres communes pourraient être intéressées à suivre, compte tenu des résultats très encourageants obtenus à Neuchâtel et qu'il faut faire connaître. En outre, les résultats obtenus grâce aux mesures de subventionnement de la Ville ont un impact financier positif sur le pot commun des transports publics du canton, dont le déficit à la charge des collectivités publiques diminue. Ainsi, le rapport du Conseil communal évalue à quelque 210'000 francs l'économie pour l'Etat et à 90'000 francs celle pour les autres communes. Cet élément-là devra rapidement être corrigé, sans quoi on se retrouverait devant une incitation négative, les communes « vertueuses » subventionnant involontairement celles qui n'entreprendront rien pour favoriser l'usage des transports publics et il y en a malheureusement un certain nombre dans cette République. Notons au passage l'effet désastreux qu'aurait l'initiative récemment lancée par les Verts sur ce mécanisme de pot commun. La pseudo gratuité des transports publics, pseudo parce qu'en fait, il s'agit de faire payer directement aux contribuables l'entier de la facture, entraînerait une perte de la subvention fédérale et augmenterait de fait le coût des transports publics pour l'ensemble des Neuchâtelois. En termes d'incitation on a vu mieux. Mais c'est un autre débat que nous aurons tout loisir de mener en son temps. Enfin, il faut maintenant aller beaucoup plus loin pour ce qui est de la mobilité douce. Le Grand Conseil vient d'adopter la nouvelle loi cantonale en la matière dans le cadre de la stratégie Mobilité 2030 et la Ville devra exploiter toute la marge de manœuvre qui en découle, notamment pour ce qui concerne l'usage du vélo. Dans ce domaine, nous sommes encore à des années-lumière de ce qui se pratique dans bien des villes européennes telles Amsterdam ou Copenhague qui doivent nous servir de modèle. Le fait que plus des ¾

des jeunes jusqu'à 25 ans n'ont pas de permis de conduire en ville de Neuchâtel montre que les temps ont changé et que l'on peut aujourd'hui se permettre d'être audacieux. Un mot encore pour féliciter le Conseil communal d'avoir su garder très bas les frais administratifs de mise en œuvre de l'ABOADO. Dans ce domaine, l'action a été exemplaire et elle doit le rester. Si nous pouvons comprendre que même à moitié prix, l'achat d'un abonnement annuel peut être une dépense importante pour certaines familles, notamment celles qui ont plusieurs enfants, toute mesure pour alléger la facture, comme l'échelonnement des paiements, doit rester une exception et être traitée sous l'angle de l'aide sociale plutôt que sous celui de la politique de mobilité.

M. Baptiste Hurni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous l'affirmons sans ambages, l'ABOADO est une réussite, aussi bien du point de vue de la mobilité que du point de vue social. Le rapport dont nous dissertons ce soir en est la preuve étayée. C'est d'ailleurs pour nous un premier point à relever. Le rapport qui nous est soumis est d'une grande qualité, avec de nombreux chiffres à l'appui et d'une grande clarté. Evidemment, sur l'un ou l'autre indicateur il convient, comme toujours d'être prudent, nous profitons néanmoins de l'occasion pour remercier le Conseil communal de l'effort visant à établir un document aussi élaboré. Or, ces fameux chiffres, que disent-ils ? D'abord que le projet ABOADO a permis d'augmenter de manière importante la fréquentation des transports publics pour les enfants et adolescents, puisque l'augmentation du nombre d'abonnements aura été de 83% dans la classe d'âge ciblée et que désormais un jeune sur deux de dix à vingt ans possède ce type d'abonnement. C'est autant de déplacements dans la voiture des parents en moins, d'embouteillages évités, de CO₂ émis en moins et d'économies pour les familles que la Ville de Neuchâtel soutient directement et sans discrimination par cette action. Il est tellement courant, en politique, singulièrement dans notre canton, de constater des échecs de projets qu'il convient, sans cocorico mais avec force, de souligner quand les projets sont des réussites, tel celui-ci. C'est pour nous le deuxième enseignement du rapport. Quand on met en place une mesure bénéfique tant socialement que du point de vue de l'environnement, pour une somme raisonnable, sans complication administrative, il faut persister dans ce projet. Car oui, financièrement, le projet coûte mais le montant est raisonnable si l'on estime les bienfaits du projet d'une part et le fait que la commune récupère une petite partie via le pot commun de financement des transports publics d'autre part. A ce titre, on ne peut qu'espérer que Corcelles-Cormondrèche n'est que la première d'une longue liste à adopter le même projet. Au fond, le motif de satisfaction principal du

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

groupe socialiste est de participer à une mesure qui peut changer durablement les comportements. En effet, le rapport démontre qu'utiliser les transports publics contribue à l'amélioration de la perception que les utilisateurs ont desdits transports publics. Dès lors, on peut raisonnablement espérer que ceux qui peuvent utiliser ces transports grâce à l'ABOADO continueront de les utiliser par la suite. C'est d'ailleurs la deuxième partie du rapport, soit l'extension du dispositif pour une période de test à la catégorie des 20 à 25 ans.

Cette proposition semble pertinente au groupe socialiste. En effet, dans le but de continuer de tenter de faire changer les mentalités, mais aussi dans le but social de soulager les familles, car les jeunes de 20 à 25 ans sont souvent en formation et dépendent souvent financièrement de leurs parents, il nous paraît pertinent de renforcer l'action ABOADO via cette extension. Par ailleurs le groupe socialiste approuve aussi la prudence qui consiste à ne pas, déjà aujourd'hui, pérenniser la mesure avant même que l'on sache si elle est efficace et pertinente. Le groupe socialiste approuvera donc aussi le deuxième arrêté. Cela dit, à force de louanges, on pourrait se dire que nous avons perdu notre esprit critique et notre amour des propos acerbés. Il n'en est rien et le groupe socialiste émet tout de même quelques réticences. La première est assez formelle, mais vaut la peine d'être mise sur la table. Il s'agit du nom donné à cette action ABOADO. Si le jeu de mots, entre nous soit dit, d'un goût un peu douteux et ayant pour conséquence surtout de nous faire fourcher en finissant par dire ABOADO, eh bien ces noms qui nous font fourcher font davantage penser à une ligne de fitness qu'à un abonnement de transport. Bref, si l'effort linguistique du jeu de mots est sans doute louable, il apparaît au groupe socialiste qu'il est un peu dévalorisant pour les jeunes de plus de 18 ans qui profitent actuellement et qui profiteront, si le deuxième arrêté est adopté, de cette action. A cet âge, entre 18 et 25 ans, on n'est plus un Ado puisque nous sommes majeurs et que nous pouvons même parfois être élus ou alors il faudrait convenir que notre assemblée est composée de plein d'ados. Alors sans en faire un casus belli, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'interpeller le Parlement des jeunes, par exemple, pour tenter de renommer le projet différemment à l'avenir. A ce titre, nous voyons d'un bon œil que le Conseil communal a d'ores et déjà pris en compte nos remarques et propose effectivement de supprimer la référence à l'ABOADO. Le deuxième point est un peu plus important. Le rapport actuel propose que l'action profite aux résidents neuchâtelois. Or, les étudiants d'autres cantons ou d'autres communes du canton et qui ont un logement sur leur lieu de formation, soit à Neuchâtel, dans l'hypothèse qui nous concerne, sont des résidents secondaires. Il n'y a pas que les milliardaires saoudiens qui ont des résidences secondaires, les étudiants

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

suisses en ont aussi. La majorité du groupe socialiste considère qu'il n'est pas opportun de les faire bénéficier de cette action car, à l'heure où notre Ville supprime des subventions pour les abonnements mensuels, mesure à laquelle nous nous sommes opposés, mais ce n'est pas le lieu de ce débat, à l'heure où nous parlons de restructuration et de perte de prestations, à l'heure où le PLR nous décrit la situation financière de notre Ville comme une quasi faillite, il ne nous paraît pas très opportun d'imaginer que notre Ville pourrait soutenir des étudiants valaisans ou jurassiens qui auraient un logement d'étudiant à Neuchâtel alors qu'elle ne soutiendrait pas un Vaudrusien ou un Vallonnier qui ferait les trajets. Cela dit, là aussi nous avons remarqué que le Conseil communal a d'ores et déjà anticipé nos critiques et propose un amendement que nous soutiendrons. Notre groupe souligne aussi que la Ville devrait travailler pour que les familles à l'aide sociale puissent aussi profiter de l'ABOADO car, souvent, ces familles, même avec la réduction, ne peuvent pas débourser le montant annuel d'un seul coup et qu'au final, elles paient plus que les autres, ce qui ne nous paraît pas extrêmement intelligent. Nous avons aussi pris connaissance des amendements PLR et l'argumentation du PLR à cet égard, je demanderai une suspension de séance avant de prendre position.

Mme Jacqueline Oggier Dudan, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le groupe a pris connaissance du rapport 17-013 avec grande satisfaction. C'est en effet un grand pas dans la bonne direction de constater qu'aujourd'hui un jeune sur deux possède un abonnement annuel Onde Verte. Cette action de participation aux coûts des abonnements annuels des jeunes a créé un vrai mouvement social, incitant de plus en plus de jeunes, ainsi que leurs parents, à opter pour les transports en commun. A tel point que ma fille de 13 ans prétend que tout le monde en a un, d'abonnement annuel Onde verte. Nous espérons qu'avec la pérennisation de cette action, ce constat devienne effectivement un état de fait pour les jeunes jusqu'à 20 ans, mais aussi au-delà car le but d'élargir cette action aux jeunes jusqu'à 25 ans pour objectif de pallier la chute vertigineuse, constatée dans le rapport, du taux de la part possédant un abonnement annuel Onde verte, passant de 50% des moins de 20 ans à seulement 10 % pour les jeunes entre 20 et 25 ans. Nous ne pensons pas que les 40% restants optent actuellement toutes et tous soit pour un abonnement général, soit pour le vélo ou la marche à pieds, mais bel et bien pour la voiture, en grande partie. Nous pensons en plus que les jeunes salariés sont bien davantage tentés par l'achat d'une voiture que d'un abonnement annuel pour les transports

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

publics. Raison pour laquelle il est primordial d'inclure dans l'élargissement de l'action de participation aux coûts d'un abonnement annuel Onde verte les jeunes jusqu'à 25 ans car le but de l'action est le transfert modal, soit l'instauration de l'utilisation des transports publics à grande échelle. Plus on favorise longtemps l'utilisation des transports en commun, plus elle entre dans les mœurs et devient une habitude que l'on garde pour le reste de sa vie. Le groupe va donc accepter les deux arrêtés tels que présentés dans le rapport. Le groupe PopVertSol refuse donc les amendements du groupe PLR mais refuse également les amendements du Conseil communal car nous voulons garder la porte ouverte aux résidants en domicile secondaire à Neuchâtel. Nous souhaitons en effet que le Conseil communal étudie rapidement la possibilité d'intégrer les étudiants non résidants permanents, ceci pour éviter qu'ils continuent à venir en voiture à l'université et parasitent un secteur de la ville en voiture, déjà trop nombreuses aux Jeunes-Rives et moins de voitures aussi en ville, ce qui favorise tout le monde.

M. Jean-Charles Authier intervient :

- Nous ne nous sommes pas prononcés sur la proposition d'arrêté du Conseil communal. Autant nous pouvons le soutenir dans le fond, autant cela va un peu à l'encontre de la simplicité administrative que nous avons évoquée tout à l'heure. Il y a une procédure extrêmement simple qui a été mise en place et, finalement allons-nous vraiment atteindre le but souhaité avec cette proposition ? Je dirais qu'on aurait plutôt l'impulsion et la tendance à le soutenir mais nous aimerais entendre le Conseil communal sur l'efficacité financière d'une telle mesure car si c'est pour réduire la mesure et finalement ne pas gagner d'argent, cela va aller contre tous les objectifs à ce moment-là.

Mme Christine Gaillard, Directrice de la mobilité, déclare :

- Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour les éloges, en tous cas le très bon accueil de ce rapport, avec ses projets d'arrêtés. En effet il s'agit de l'un des principaux pieds, respectivement roues, sur lequel repose notre stratégie de mobilité urbain durable. Cette stratégie comprend plusieurs dimensions, je tiens à le rappeler, afin de répondre aux différents besoins de déplacement. En tant que centre urbain, nous favorisons les modes doux et les transports publics, tout en proposant des accès aux automobilistes, aux fournisseurs et aux autres besoins de transports. La prestation que nous avons nommée, jusqu'à aujourd'hui, ABOADO est donc une pièce très importante dans le puzzle de la mobilité. Quel est son rôle dans le contexte que je viens d'esquisser ? Il s'agit d'inciter au

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

transfert modal, surtout la génération à venir, il s'agit de profiter des infrastructures que nous finançons de toute façon, que nous les utilisons ou pas, nous payons notre part aux transports publics. Alors autant les utiliser.

Il s'agit de fidéliser les usagers avec un focus sur les abonnements annuels. Ce n'est donc pas du tout une politique d'arrosoir comme certains le disent, c'est une politique bien ciblée, raison pour laquelle cette prestation a du succès. Nous avions promis de doubler le nombre de jeunes en trois ans. C'était une promesse pour le moins audacieuse, mais c'est une promesse tenue. Nous avons même, chez les 17 ans, un taux de couverture de plus de 80%. Cela change les habitudes et il devient désormais normal d'utiliser les bus, c'est cela que nous voulions, que cela devienne normal. Nous avons fait faire, comme promis, une évaluation et nous avons fait faire, ce n'était pas promis une étude, un sondage de l'Université auprès de tout le monde universitaire ; plus de 5'400 personnes ont été contactées et nous avons un taux de réponse de 36%, ce qui est un excellent taux de retour.

Le PLR a découvert que l'auteur de l'évaluation est un collaborateur de ma direction. C'est juste. Quel est le problème ? Que l'économiste administrateur de mes directions souhaite faire un certificat exécutif en administration publique auprès de l'IDHEAP c'est une bonne nouvelle, on fait d'une pierre trois coups. J'ai un collaborateur mieux formé et motivé, j'ai une évaluation supervisée par l'IDHEAP, le professeur Soguel que certains connaissent certainement ici, économiste, qui avait de sérieux doutes sur la faisabilité de notre utopie. Il a donc très bien vu le risque que vous avez mentionné, que ce serait une étude un peu guidée. Il était donc extrêmement exigeant et il a demandé toujours plus de chiffres de comparaisons, de sondages, pour être sûre. Nous avons obtenu une analyse de très bonne qualité en raison de l'accès aux différents acteurs, aux données, aux archives et, par exemple, à l'Onde verte. Ce n'est pas n'importe quel étudiant qui obtient les chiffres de l'Onde verte que nous avons obtenus. C'est vraiment la qualité de cette étude d'avoir eu accès à toutes ces données pour pouvoir les comparer et les analyser. Nous avons désormais un collaborateur qui accompagne le développement de la prestation avec des exigences d'économiste en charge du budget, ce qui ne va pas déplaire dans la situation financière actuelle. Je ne vous dis pas combien cela nous a coûté mais c'est une toute petite portion de ce qu'une étude de cette qualité coûte normalement.

Au sujet de la raison du succès, comment l'expliquer ? Vous l'avez dit mais je tiens à le préciser encore, nous avons réduit les obstacles pour

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

obtenir un abonnement au minimum. Nous avons établi une campagne de distribution active, c'est le principe de zéro bureaucratie et presque chaque franc est effectivement transformé en abonnement annuel. Il n'y a pas d'emballage ni de bureaucratie autour. En plus du succès en matière de mobilité, nous obtenons un effet positif pour les familles, pour les écoles, et nous proposons d'étendre cet effet positif aux jeunes adultes aussi, avec l'élargissement aux moins de 26 ans, car à 25 ans on est adulte chez les CFF. Donc jusqu'au jour des 25 ans, vous auriez droit, si vous l'acceptez, à ce bon qui ne s'appellera plus ABOADO. Avec cela nous consoliderons le transfert modal et nous améliorerons la réputation de la Ville de Neuchâtel comme cité de formation. C'est un atout de notre ville, il faut le soigner. L'étude de l'UNINE montre que nous pouvons gagner beaucoup de nouveaux clients, il y a beaucoup de jeunes étudiants qui ont un demi-tarif, un vélo, on pourrait gagner beaucoup de personnes qui prendront un abonnement annuel.

Le monitoring qui a été mentionné fait partie intégrante de notre politique. Toujours est-il que je ne peux pas vous proposer, ici, en public, des comparaisons entre taux d'occupation, utilisation, etc., entre les différentes communes du canton car c'est hautement sensible sur le plan politique et jusqu'ici, j'ai toujours obtenu ces chiffres presque sous la main et oralement, et je ne peux donc pas les fournir. Mais la comparaison au niveau suisse est tout à fait intéressante. La Ville de Neuchâtel a une part modale de transports publics à peu près comme la moyenne nationale, Alpes, Valais et villes mélangées. Nous sommes juste dans la moyenne nationale même si nous sommes très bons au niveau cantonal. Il y a donc encore de la marge.

Le nom ABOADO cela prête à l'hilarité, c'est très bien, cela fait du bien de rire mais il est vrai nous avons déjà proposé de l'enlever simplement. Les soutiens accordés à ce jour, et de différents types, ont toujours été attribués aux résidants avec domicile principal dans notre ville. Dans les séances de préparation est apparue la question demandant de combien de personnes nous parlions. Parmi les 10 à 20 ans, nous avons environ 3'500 personnes avec domicile principal, plus 70 avec domicile secondaire. Parmi les 20 à 25 ans, nous avons environ 2'500 personnes mais près de 500 personnes avec domicile secondaire, ce sont effectivement les jeunes qui viennent étudier ici. Vous avez vu, sur les projets d'arrêtés que le Conseil communal a déjà modifiés, on propose de spécifier d'attribuer ce soutien aux jeunes résidents possédant leur domicile principal en ville de Neuchâtel pour la simple raison que c'est l'argent du contribuable de notre ville que nous utilisons et ce serait un peu délicat de le donner à des jeunes qui, peut-être, obtiennent déjà des

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

soutiens de leur canton de domicile. Mais je rappelle qu'il s'agit d'une phase pilote et rien ne nous empêche d'adapter, si nous voyons une opportunité et un bénéfice pour la Ville de le faire. Je comprends très bien la demande d'étendre cette prestation plus loin mais le Conseil communal, dans la situation où nous sommes, préfère être prudent avancer par étape.

Au sujet du projet d'arrêté que le PLR a fait distribuer et qui entend limiter cela aux jeunes en formation, on peut tout à fait comprendre cette volonté de ne pas offrir un bon aux personnes qui auraient déjà des revenus. C'est parfaitement compréhensible. Toujours est-il que si vous souhaitez offrir une prestation aux personnes en formation, il faudrait développer un outil qui soutient la formation. En général cela s'appelle une bourse. Mais là, nous ne sommes plus dans une politique de mobilité, c'est autre chose et il faut développer un autre outil ; mais il ne faut pas mélanger les différents outils politiques. Nous avons quand même examiné la faisabilité d'identifier un paramètre qui permettrait de dire qu'une personne en formation a droit à cette aide ou ne l'a pas. J'ai eu une discussion avec l'OFS pour définir un paramètre formation. La première proposition de l'OFS était simple : il faut distinguer formation obligatoire et post-obligatoire. J'ai tout de suis dit non car les lycéens ne seraient plus dedans et ce n'est pas l'idée. Là où cela devient plus difficile c'est que vous pouvez prendre formation professionnelle initiale ou secondaire, mais cela se complique furieusement. Par exemple, le stagiaire en maturité commerciale qui est actuellement actif dans mon secrétariat, s'il continue sa formation à la HE-ARC il serait déjà en formation professionnelle secondaire et il n'aurait plus droit. Cela devient très vite très complexe vu notre système de formation qui offre tant de possibilités différentes. Ensuite, il y a aussi la formation continue, la formation à temps partiel, par exemple un étudiant qui travaille à côté de ses études et qui gagne quelque chose ne serait peut-être plus subventionnable, et cela devient très compliqué. Il y a des formations en écoles privées, des formations en écoles non reconnues qui fournissent des titres non reconnus mais qui sont très bonnes, par exemple l'Académie Maximilien de Meuron. Il y a des périodes de transition et que faisons-nous avec les apprentis ? Ils reçoivent un traitement qui peut varier du simple au triple en fonction de la branche et du simple au triple en fonction de l'année d'apprentissage. Où coupons-nous ? Pour les apprentis qui habitent encore chez papa et maman, des apprentis qui contribuent au ménage de leurs parents, comment traitons-nous tout cela ? Nous devrions engager quelqu'un qui l'examine tout cela, on devrait ouvrir un guichet avec au minimum un EPT pour s'en occuper faire cela et nous aurions plein de recours, plein de demandes, plein de protestations parce que c'est injuste, parce que un cas comme ci ou comme cela. Ce serait extrêmement difficile à gérer.

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

Donc le Conseil communal estime qu'avec le paramètre formation, nous raterions complètement la cible qui est de réduire les obstacles au transfert modal et le coût global ne serait pas moindre. Nous dépenserions tout autant mais une partie serait de la bureaucratie et nous aurions moins d'argent à transformer en abonnements annuels.

Un mot encore concernant les finances qui suscitent des réflexions actuellement. Je rappelle que les dépenses pour la Direction de la mobilité, pour le budget 2018, vont baisser, malgré ces deux arrêtés, nous allons pouvoir baisser l'excédent des charges de la Direction mobilité. C'est déjà la une bonne nouvelle et il ne s'agit pas d'un petit peu mais de 400'000 francs ; car nous avons bien négocié, âprement négocié en 2015, la modification de la loi sur le transport au moment où le Canton nous a transféré les charges pour le fonds qui finance les infrastructures ferroviaires et l'horaire 2016 ; et là nous avons sérieusement discuté entre toutes les communes sur une autre manière de répartir les charges entre les communes. Les critères de répartition ont été adaptés de sorte que surtout les communes du Littoral ont vu l'augmentation de leurs charges ramenées à quelque chose de plus équilibré. Ce n'est donc pas une modification pour la seule Ville de Neuchâtel, mais pour toutes les communes de la COMUL et du Littoral qui voient leur facture un tout petit peu allégée. Du coup, le budget de la Direction de la mobilité baisse, malgré une décision que j'espère favorable de votre Autorité ce soir pour cette prestation qui ne se nomme plus ABOADO. J'espère que nous pourrons avoir le consentement de votre hémicycle pour une politique ambitieuse de mobilité puisqu'elle a fait ses preuves, est efficace. Il y a d'autres communes qui nous imitent et ce n'est pas seulement Corcelles-Cormondrèche, c'est aussi Peseux qui offre, depuis cette rentrée scolaire, cette prestation à ses jeunes. J'ai donc un petit espoir que d'autres communes vont suivre, surtout au vu des nombreuses présentations que j'ai fait jusqu'au niveau national. Les gens sont très curieux et demandent comment nous avons fait pour doubler le nombre de jeunes dans les transports publics. Peut-être aurons-nous dans quelques années une situation comme pour « NeuchâtelRoule » ou une commune après l'autre se dit que, finalement, c'est une bonne chose et elle y adhère. C'est mon espoir que nous allons continuer cette politique attractive et qui bénéficie à nous tous également dans l'avenir.

M. Joël Zimmerli ajoute :

- Juste une précision pour être sûr d'avoir bien compris, les amendements du Conseil communal, finalement, visent uniquement à préciser, si j'ai bien compris, la pratique actuelle. Cela ne change finalement rien à la façon de

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

faire, c'est une première chose et l'autre veut dire que, par rapport à notre système, si on prend l'éorén, avec des élèves qui viennent d'Hauterive, du côté du Mail, quand on distribue les bons au Mail, il peut y avoir des gens qui n'en reçoivent pas ? C'est donc quelque chose qui est appelé à motiver Hauterive ou Val-de-Ruz à faire la même chose que nous.

M. Jean-Charles Authier souligne :

- Concernant le collaborateur qui veut faire un travail de certificat avec l'IDHEAP, où est le problème ? Je crois que le problème c'est certainement que l'on pose cette question, d'une façon aussi candide que l'on vient de nous la poser. C'est clair que j'encourage les collaborateurs de l'administration communale à se former. Ils ont tout à fait le droit de se former dans un domaine qui est proche de celui où ils travaillent. Mais quand on commence à faire un rapport sur lequel on travaille - c'est tout à fait son droit – et que, après, on le mette dans un rapport destiné à notre Autorité et qu'il n'en est fait nulle mention explicite pour dire que nous devons être conscients qu'il y a peut-être un conflit des genres, j'estime que nous sommes baladés ou qu'on ne se rende pas compte du conflit qu'il puisse y avoir et que l'on n'avertisse pas le lecteur pour dire dans quelle situation il se trouve, c'est cela qui m'étonne et se trouve le problème. Mais on ne voit même pas ce problème et on ne le mentionne pas par souci d'honnêteté et de dire : voici la situation, comment elle s'est présentée et lisez cette information dans cette perspective. Voilà où je vois effectivement le problème.

Ensuite, au niveau de la formation, l'amendement que nous avons proposé, comment se fait-il que toute personne qui reçoit des allocations familiales reçoit des allocations familiales différencierées pour des enfants qui sont en formation ou pas et que, pour nous, ce serait une telle affaire de le faire. Où est le souci ? Là, à nouveau, où est le problème ? Je vous retourne la question.

Mme Christine Gaillard, Directrice de la mobilité, déclare :

- Je prends note de votre remarque concernant le conflit de genre ou d'information. Je pense que là, nous pouvons faire mieux. Nous aurions pu avertir, dans le rapport, de ce fait. Je vous prie de m'en excuser et je regrette cette situation. La formation, mais je vous en ai donné un petit aperçu, ce n'est pas si simple et je ne suis pas la seule qui, tous les six mois, doit ramener des certificats pour prouver que mon enfant, est effectivement encore aux études. J'ai de la chance qu'il soit dans des formations bien reconnues, c'est simple, il n'y a pas de souci, ils font leur

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

processus normalement mais il y a 35 possibilités de faire des formations. Ce n'est pas toujours simple et je suis sûre qu'il y a des parents qui ont des difficultés, à chaque fois, de prouver qu'ils ont encore droit en amenant des papiers. Je note la remarque.

Je voulais encore réagir à une question qui venait, je crois de PopVertSol, à savoir : quid des familles à l'aide sociale qui ne peuvent pas sortir le montant pour un abonnement annuel en une fois, même si ce n'est que la moitié du prix normal ? Nous sommes effectivement en train de nous approcher d'Onde verte pour voir s'il n'y a pas aussi une prestation que, eux, pourraient mettre en place. Vous savez peut-être que l'abonnement général de la Suisse, vous pouvez l'obtenir en payant par mensualités. C'est une prestation que les CFF offrent. C'est peut-être une bonne chose de le faire aussi pour Onde verte, pour les abonnements annuels, d'offrir cette prestation, de sorte à ne pas demander aux familles de payer finalement un tiers de plus pour des abonnements qu'ils achètent mensuellement. C'est aussi une chose en cours pour adresser la problématique des familles qui ont vraiment très peu de ressources.

La présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle suspend la séance pour 10 minutes.

Lors de la reprise des travaux, la présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, déclare :

- Compte tenu de la présence de deux propositions de modification des deux projets d'arrêté, je vous propose de mettre en application l'article 69, à savoir que nous nous positionnons d'abord sur le projet proposé par le groupe PLR, en le traitant sous forme de sous-amendement. Le sous-amendement PLR serait donc à l'article premier du projet d'arrêté I : « ... des abonnements généraux annuels CFF pour les jeunes **en formation**, résidant en ville de Neuchâtel ... ».

M. Baptiste Hurni intervient :

- Le groupe socialiste attendait cette séance pour s'exprimer sur l'amendement devenu sous-amendement du PLR. Vous m'autoriserez quand même à donner le résultat de nos discussions. A la surprise générale, le groupe socialiste refusera fermement l'amendement du PLR pour plusieurs raisons, la première étant avant tout de dire que l'un des grands mérites du programme ABOADO qui changera de nom ce soir, c'est la simplicité du système. Il nous semble, à ce stade, que ce n'est pas si facile, contrairement aux dires du conseiller général Authier, que ce

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

n'est pas si facile que cela de définir qui est en formation et qui ne l'est pas. Rajouter une couche administrative et commencer à créer une usine à gaz dans une période test ne nous paraît pas du tout être une bonne idée et nous paraît typiquement une question qui peut être étudiée dans cette période test et on nous dira, dans deux ou trois ans, si on voulait limiter aux gens en formation, cela est le dispositif que nous pourrions mettre en place. Cela nécessiterait tant de poste à plein temps pour contrôler, tant de décisions, tant de EPT au Service juridique pour répondre aux nombreux recours puisqu'on nous a dit qu'il y en aurait. En tous cas, aujourd'hui, cela ne nous semble pas être une bonne idée, dans une période test d'alourdir le dispositif administrativement, ce que ne fait pas du tout l'amendement du Conseil communal, qui était aussi celui du groupe socialiste puisque, au fond, la résidence secondaire, elle est inscrite au registre des habitants. C'est juste un fichier et puis cela ne change rien du tout et cela ne créé donc pas des démarches administratives.

Quant à l'autre élément, il nous semble que c'est un peu court de dire « en formation » d'un côté et « pas en formation » d'un autre côté. On peut imaginer la fille ou le fils d'une famille très aisée qui est aux études, elle bénéficiera de l'ABOADO et on peut imaginer, de l'autre côté, quelqu'un qui a 19 ans, qui n'est pas aux études, dont la famille n'est pas du tout aisée et qui commence à travailler, il n'aura pas accès à cela. Au fond lequel des deux a la vie, si ce n'est la plus belle car ce n'est pas une question d'argent, mais qui a la vie la plus aisée, ce n'est pas celui qui n'est pas en formation. Il nous semble donc que le seul critère de la formation pourrait aboutir à des différences choquantes de ce point de vue et rappeler qu'avant tout l'idée est sociale dans ce projet qui nous est chère mais il y a surtout une idée de changer les habitudes et les mœurs et cela n'est pas lié à une question de formation. C'est vraiment lié à une question d'âge, c'est de dire que maintenant on a envie que les jeunes, dans cette ville, dès l'âge de 10 ans et jusqu'à l'âge de 25 ans, on les incite vraiment, grâce à ce programme à avoir un abonnement de transport public dans l'espoir qu'après 25 ans, ils continuent d'utiliser, ils sont exclusivement, soit en grand majorité, les dits-transports publics. A notre avis l'amendement du PLR que nous comprenons bien, qui est estimable dans son envie de réduire le financement, mais il nous semble qu'il rate véritablement l'un des piliers de ce programme qui n'est pas social mais bel et bien un pilier environnemental et de mobilité. Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe socialiste refusera le sous-amendement PLR. En revanche, il acceptera les amendements du Conseil communal.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Je prends en compte ce que vous avez commencé à dire sur les sous-amendements. Le groupe PopVertSol refusera les amendements PLR, acceptera l'abandon du nom ABOADO et refusera également l'amendement du Conseil communal, dans le sens que nous trouverions pertinent de maintenir la possibilité d'intégrer, pendant cette période test, les étudiants résidant à Neuchâtel mais qui n'ont pas leur domicile principal ici. La principale question est de savoir si leur famille continue à toucher des allocations familiales au domicile des parents, ce qui est une aide que peu de personnes peuvent refuser à cette période de la vie et nous estimons que pour maintenir notre place académique et de formation dans les HES, c'est une opportunité que nous devrions étudier avec sérieux.

M. Mauro Moruzzi, porte-parole du groupe Vert'/libéraux/PDC, déclare :

- Sur le sous-amendement du groupe PLR notre position est assez similaire à celle des préopinants dans le sens où on comprend bien qu'il y a effectivement, dans une première analyse, quelque chose qui apparaît choquant quand on se dit que nous subventionnons les gens qui sont salariés et qu'on les traite de la même manière que des gens qui sont en formation. Pour les arguments qui ont été donnés, effectivement, de simplification de la procédure qui est l'une des principales caractéristiques de ce projet, il ne nous apparaît pas pertinent, et en tous cas financièrement probablement pas tellement rentable, de nous lancer dans une opération de ce type mais je pense que le point vraiment important et qui a été souligné, c'est qu'on parle de phase test. Je pense qu'il va être vraiment important d'analyser de manière assez fine les résultats qui vont sortir entre les différentes catégories de bénéficiaires de ces abonnements. J'aimerais quand même rappeler aussi que nous partons d'extrêmement loin dans la catégorie des 20 à 25 ans puisque, je l'ai signalé tout à l'heure, aujourd'hui, les jeunes de 25 ans sont seulement 3 % à bénéficier d'un abonnement, ce qui est extrêmement peu et l'objectif est, avant tout un objectif de changement de mobilité.

Le deuxième amendement, celui qui concerne le domicile principal, il faut avouer qu'il est compliqué. Il paraît simple sur le papier mais on peut vraiment entendre ici les deux argumentations. D'un côté notre groupe est assez sensible à l'argumentation du groupe PopVertSol qui dit oui mais au fond c'est aussi un élément d'attractivité, en plus d'être un élément dans la même logique de toute l'opération, c'est-à-dire de l'opération de transfert modal. Si nous sommes dans la logique du transfert modal pur,

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

théoriquement, nous devrions l'ouvrir à tout le monde. C'est donc une logique que nous pouvons entendre. Mais il y a quand même quelques contre-arguments peut-être un peu plus politiques à cela. On l'a signalé tout à l'heure, certaines communes ont commencé, sur le modèle de Neuchâtel, à également introduire un soutien à l'achat d'abonnements et quelque part si nous, nous ouvrons à tout le monde, on subventionne à nouveau les communes qui ne font aucun effort. Et, donc en termes d'incitation, il y a à nouveau une incitation négative qui me paraît tout à fait contre-productive par rapport à l'argument du transport modal car nous ne faisons effectivement pas bénéficier immédiatement le jeune qui pourrait avoir son abonnement. Par contre nous essayons de faire pression sur sa commune pour qu'elle introduise cette mesure ou d'autres pour favoriser ce déplacement. La conclusion est que notre groupe acceptera l'amendement du Conseil communal.

M. Jean-Charles Authier déclare :

- Il faut bien comprendre que nous avons deux projets d'amendement, sur les deux arrêtés et un des deux arrêtés n'est pas dans une phase de test, c'est la pérennisation de l'ABOADO pour les 10 ou 20 ans si je ne me trompe pas. En l'occurrence, nous ne parlons pas des tests mais d'une dépense qui est pérenne. C'est vrai que je renonce bien plus volontiers, je me plierai bien plus volontiers à la décision de la majorité sur le projet d'arrêté Il vu que nous sommes en phase de test, donc les dégâts seront limités dans le temps. A ce moment-là, nous serons très heureux de voir l'étude qui nous est promise dans trois ans, évoquer les économies possibles et les coûts administratifs, j'y suis très sensible, coûts administratifs induits par la limitation de cette action aux personnes qui sont en fonction.

M. Baptiste Hurni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le premier arrêté, pérenne, et vous conviendrez quand même qu'entre 10 et 16 ans, il est assez rare que l'on ne soit pas en formation. Entre 16 et 20 ans c'est aussi plus rare qu'entre 20 et 25 ans, c'est-à-dire que sur les 10 à 20 ans, le premier arrêté concerne quasiment à 100% des gens en formation, pas tout à fait mais quand même dans une écrasante majorité, ce qui fait que l'amendement, à mon avis, engage des chicaneries et pourrait aboutir à cette situation un peu ubuesque. Le fait de servir la prestation, de contrôler coûte finalement plus cher que ce que nous tentons d'économiser par le contrôle. Nous maintenons vraiment cela. Nous voudrions aussi dire, par rapport aux craintes manifestées par le groupe PopVertSol, et finalement cette envie de pouvoir quand même

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

conserver la possibilité de donner aux gens des résidences secondaires de penser à plusieurs éléments. D'abord, il nous apparaît que cela va créer des situations un tout petit peu désagréables, c'est-à-dire que la personne, finalement, qui habite tout près dans le cercle immédiat autour de Neuchâtel, il est assez peu probable qu'elle une résidence secondaire à Neuchâtel. Cette personne n'aura absolument rien alors que ce sont les personnes qui contribuent le plus à la position de Neuchâtel, c'est logique ce centre naturel ce sont ces gens qui y viennent le plus. Mais, au contraire, plus vous êtes loin, plus il y a un intérêt à avoir une résidence secondaire à Neuchâtel et donc plus les personnes sont éloignées, plus elles ont de chances d'avoir une résidence secondaire et plus elles auront donc une chance d'obtenir ce subventionnement. Cela ne nous semble pas être une excellente idée et surtout cela nous semble difficile à justifier, à l'égard aussi des Neuchâtelois qui vont ailleurs étudier et qui ont déjà les bourses les plus basses de Suisse. Vous avez une situation, en n'adoptant pas l'amendement du Conseil communal, qui pourrait voir un habitant de Neuchâtel qui fait ses études à Lausanne, qui a l'une des bourses les plus basses de Suisse, qui n'obtient aucun ABOADO, quel que soit son nom car cela n'existe pas et puis, dans le train, il rencontre un collègue qui vient de Lausanne qui va à Neuchâtel, et qui bénéficie déjà d'une bourse en moyenne, dans le canton de Vaud, deux fois plus élevée et, en plus, il a la Ville de Neuchâtel qui le subventionne pour son abonnement. Cela nous paraît intellectuellement difficile à défendre, même si cela préside d'un bon sentiment. Mais quand même on doit limiter à un moment donné et nous vous incitons à mettre cette petite limitation en tous cas pour cette période de deux ou trois ans. Elle ne nous paraît pas antisociale, réfractaire, elle nous paraît juste logique par rapport au fait que nous sommes le Conseil général et non pas le Grand Conseil ou le Parlement fédéral.

M. Jean-Charles Authier précise :

- Juste un mot. Il faut quand même souligner que s'il est rare que l'on étudie jusqu'à 30 ans, il n'est pas exceptionnel qu'on n'étudie pas jusqu'à 20 ans.

La présidente, **Mme Anne Françoise Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle déclare :

- Si je fais la synthèse des demandes, le groupe PopVertSol souhaite pouvoir statuer sur le titre des arrêtés avec la suppression du terme ABOABO, indépendamment de la modification des deux articles premier, nous sommes bien au clair. Je vous propose que nous votions sur ce

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

point-là. Ensuite, les projets d'amendement du groupe PLR sont maintenus et nous les traitons sous forme de sous-amendements aux projets d'amendement du Conseil communal. Je vous propose que nous commencions par les titres des arrêtés.

La suppression de la mention ABOADO, entre parenthèses, dans le titre des arrêtés I et II est acceptée, pour les deux arrêtés, par 33 voix, contre 0 et 4 abstentions.

Vote sur le sous-amendement PLR au projet d'arrêté I, article premier : « Un montant de 500'000 francs est attribué annuellement pour la participation aux frais d'achat des abonnements annuels Onde Verte et des abonnements généraux annuels CFF pour les jeunes **en formation** résidents en Ville de Neuchâtel et jusqu'à leur 20^{ème} année révolue. »

Le sous-amendement PLR est refusé par 26 voix contre 8 et 3 abstentions.

Vote sur l'amendement du Conseil communal au projet d'arrêté I, article premier : « Un montant de 500'000 francs est attribué annuellement pour la participation aux frais d'achat des abonnements annuels Onde Verte et des abonnements généraux annuels CFF pour les jeunes **résidents possédant leur domicile principal** en Ville de Neuchâtel et jusqu'à leur 20ème année révolue ».

Cet amendement est adopté par 25 voix contre 10, sans abstention.

L'arrêté I amendé est accepté par 32 voix contre 5, sans abstention.

Vote sur le sous-amendement PLR au projet d'arrêté II, article premier : « Un montant de 300'000 francs est attribué annuellement, pour une durée de 3 exercices, pour la participation aux frais d'achat des abonnements annuels Onde Verte et des abonnements généraux annuels CFF pour les jeunes **en formation** résidants en Ville de Neuchâtel âgés de 20 à 25 ans révolus. »

Le sous-amendement PLR est refusé par 26 voix contre 10 et 1 abstention.

Vote sur l'amendement du Conseil communal au projet d'arrêté II, article premier : « Un montant de 300'000 francs est attribué annuellement, pour une durée de 3 exercices, pour la participation aux frais d'achat des abonnements annuels Onde Verte et des abonnements généraux annuels

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

CFF pour les jeunes **résidents possédant leur domicile principal** en Ville de Neuchâtel âgés de 20 à 25 ans révolus. »

Le Conseil général accepte l'amendement par 25 voix contre 10 et 2 abstentions.

Quant au projet d'**arrêté II amendé, il est accepté** par 28 voix contre 8 et 1 abstention.

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 32 voix, contre 5 et 0 abstention.

Arrêté concernant la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics chez les jeunes jusqu'à 20 ans (Du 23 octobre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 500'000 francs est attribué annuellement pour la participation aux frais d'achat des abonnements annuels Onde Verte et des abonnements généraux annuels CFF pour les jeunes résidents possédant leur domicile principal en Ville de Neuchâtel et jusqu'à leur 20^{ème} année révolue.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 23 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Anne-Françoise Loup

Sylvie Hofer-Carbonnier

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 28 voix, contre 8 et 1 abstention.

Arrêté concernant la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics chez les jeunes de 20 à 25 ans (Du 23 octobre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 300'000 francs est attribué annuellement, pour une durée de 3 exercices, pour la participation aux frais d'achat des abonnements annuels Onde Verte et des abonnements généraux annuels CFF pour les jeunes résidents possédant leur domicile principal en Ville de Neuchâtel âgés de 20 à 25 ans révolus.

Art. 2.- Un montant équivalent est prélevé au fonds d'accessibilité au centre-ville pour en assurer le financement.

Art. 3.- La Direction de la Mobilité est chargée de produire un rapport d'évaluation au terme des 3 années de financement accordé.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 23 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Anne-Françoise Loup

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

17-615

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Amélie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Christophe Schwarb, Jules Aubert, Benoît Zumsteg, Nadia Boss, Joël Zimmerli, Jérôme Bueche, Isabelle Bellaton, Philippe Etienne et Mirko Kipfer, intitulée « Avenir de la villa Perret »

Voici le texte de cette interpellation :

Le Conseil général a voté l'acquisition de la Villa Perret, de ses bâtiments annexes (pavillon de jardin, hangar à bateaux, des garages, des remises et des serres de jardin) et de son terrain lors de la séance du 03.09.2012 (Rapport 12-023).

En même temps un crédit de 150'000 francs a été accordé au Conseil communal pour assainir le chauffage, remettre aux normes le réseau électrique ainsi que pour d'autres travaux. Les charges d'entretien étaient estimées à 50'000 francs/an.

Depuis cette acquisition les membres du groupe PLR se préoccupent de la valorisation de la villa de 16 pièces qualifiée de « remarquable ».

En avril 2013 le Conseil communal informait être « ... en discussion très avancée avec un acteur privé de première importance pour une location sur une durée relativement moyenne à longue de ce bien ».

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

Fin 2015, le Conseil communal rassure : « ... j'espère pouvoir bientôt vous communiquer une bonne nouvelle quant à l'affectation de cette villa. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus ce soir, mais cela fait des mois que plusieurs variantes ont été étudiées. Là nous sommes sur une opportunité en lien avec le monde de l'horlogerie, donc quelque chose d'intéressant qui va également renforcer l'attractivité économique de ce site, à travers aussi la présence du Palafitte ».

Mi 2016, le Conseil communal précise être « ...en contact avec un acteur économique intéressant, pour le moins, qui viendrait renforcer aussi l'attractivité économique de l'ensemble de cette région ».

Et finalement, en février 2017, le Conseil général apprend: « Ce soir je suis en mesure de vous informer que le projet est en voie d'être concrétisé, ayant consulté le futur locataire suite à la question pour savoir aussi ce que nous allions dire, ce que nous pouvions dire en l'espèce. Durant le printemps, une communication sera faite.... ».

Cinq ans après l'achat de la Villa Perret et ses bâtiments annexes et toujours sans nouvelles de l'affectation de ces derniers le groupe PLR remercie le Conseil communal de bien vouloir lui présenter les informations suivantes:

- L'historique des efforts déployés pour valoriser cet objet et les raisons pour lesquelles les intéressé(e)s ont renoncé.
- La situation actuelle par rapport à la recherche d'un locataire. Est-ce qu'une vente pourrait être envisagée par le Conseil communal?
- Les investissements entrepris depuis l'achat en 2012 ?
- Les frais d'entretien annuels cumulés depuis l'achat pour cette maison de maître ?

De plus, le site internet Geoportail du SITN montre la parcelle de la Villa Perret comme site pollué. Le Conseil communal peut-il nous donner plus de détails ? Le groupe PLR se demande quel impact cela pourrait avoir sur une éventuelle location/vente.

Invitée par la Présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** déclare :

- Nous traitons, entre guillemets, ce soir les 5 ans de l'achat de la Villa Perret, c'est-à-dire de deux parcelles à Monruz et sur l'une d'elles, il y a la fameuse maison de maître, la villa Perret. Pour les membres du Conseil général qui ne siégeaient pas encore en 2012, je fais un petit tour d'horizon. A l'époque, le Conseil communal nous citait plusieurs raisons pour cette acquisition. C'était pour développer la maîtrise foncière de la Ville, en lien avec la réalisation du plan de quartier de Monruz, pour

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

aménager l'accès au lac pour la population et troisièmement, pour améliorer le réaménagement du carrefour routier qui se trouve au nord des parcelles.

Je parie que le Conseil communal nous dira, dans sa réponse à l'interpellation qu'il est très difficile de louer un tel objet. Notre groupe l'a souligné il y a 5 ans et a signalé ses inquiétudes par rapport à l'utilisation et aux frais d'entretien de cette maison de maître et de son parc. On passait pour des rabat-joie à l'époque tellement les autres partis étaient enthousiastes d'avoir acheté des parcelles à un prix favorable. Aux doutes financiers déjà exprimés il y a 5 ans, s'ajoute maintenant la question de la pollution du sol. Le PLR et d'autres groupes ont relancé le Conseil communal à plusieurs reprises et nous savons que le parti socialiste n'est pas non plus insensible à la question du logement qui reste à l'abandon, ayant déposé, en 2012, donc la même année, une motion intitulée « pas de maisons vides à Neuchâtel ». Le groupe PLR n'a pas de plaisir particulier de revenir à la charge année après année, d'écouter les promesses qui ne se réalisent pas et de forcer le Conseil communal à nous répondre en déposant une interpellation. Je regrette cette façon de faire. J'aurais préféré que le Conseil communal informe le Légitif de son propre gré par un petit rapport d'information ou par exemple en mettant ce point à l'ordre du jour de la commission appropriée. Le groupe PLR attend avec impatience des réponses du Conseil communal et espère que bientôt une solution satisfaisante soit trouvée pour occuper cette maison vide depuis 5 ans au moins.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Merci pour cette interpellation qui permet de faire un point de situation concernant un objet qui possède plusieurs volets, un dossier stratégique puisque, comme il l'a été rappelé par la rapporteure du groupe PLR, l'opération en 2012 consistait à prendre une maîtrise foncière sur l'ensemble du domaine, permettant de finaliser et développer le plan de quartier qui a été mis à l'enquête. Aujourd'hui, des procédures d'opposition vont être initiées prochainement en phase de conciliation. Comme vous le savez, en parallèle, notre Conseil est venu plusieurs fois devant votre Autorité par rapport au portage du projet pour la question des logements. Ce processus est aussi en cours et nous vous avons informés que nous reviendrions devant votre Autorité concernant le plan spécial Palafitte qui a été affiné puisqu'un élément doit être porté à votre connaissance. Mais peut-être que certaines ou certains d'entre vous le savent déjà, un paramètre fondamental a été pris en compte, c'était le plan directeur cantonal des rives qui a permis d'avoir une vision cohérente et

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

claire sur l'ensemble des rives cantonales. Cet élément-là représentait une contrainte dans un premier temps puisque cela a pris du temps mais aussi une opportunité qui permet aujourd'hui de pouvoir identifier, sur l'ensemble des rives cantonales, les zones plutôt dévolues au respect de la nature et de la biodiversité, d'autres plutôt pour accueillir du public, donc plutôt des accueils de loisirs, etc.

Cela dit, le Conseil communal le disait déjà dans le rapport, il était tout à fait ouvert, à terme, une fois que l'ensemble de l'opération était faite, de soit rendre cet édifice classé, bâtiment remarquable. Ce n'était pas le premier objectif de devenir propriétaire de ce bâtiment, c'était le terrain, mais nous étions ouverts à toutes sortes de possibilités et notamment chercher à le louer durant la phase de développement du projet, étant aussi précisé qu'un des objectifs, je pense vraiment très intéressant pour toute la population, c'est de réaliser le droit de marchepied, d'ouvrir les rives à leur vocation publique puisque, si vous avez l'occasion de vous promener, encore aujourd'hui, à cet endroit, c'est relativement peu accueillant de par l'aménagement que l'ancien propriétaire avait fait de ce site. C'est donc l'ouverture de ce site au public, un grand parc nature en ville, des logements et à côté cette villa.

Nous avons très rapidement agi, parce qu'il y avait un véritable intérêt, il faut le dire, du propriétaire du Palafitte, soit la Fondation de famille Sandoz qui travaillait avec cette fondation. C'est la raison pour laquelle nous avions communiqué, à travers une conférence de presse, avec le secrétaire général de la Fondation de famille Sandoz, qui était plus qu'intéressé. Il s'était engagé à acquérir potentiellement ce bâtiment pour pouvoir développer, en bonne synergie, des activités d'accueil d'entreprises, petits séminaires, juste à côté du restaurant. C'était quelque chose de très intéressant. Il se fait que, malheureusement, en 2014, le Conseil de la fondation a décidé de ne pas investir un montant relativement important, plus de 10 millions de francs, pour pouvoir aménager la maison qui a été conçue pour y loger une famille et non pas pour pouvoir y accueillir des groupes. Ensuite, puisque nous avons toujours travaillé en étroite collaboration, comme nous le faisons d'ailleurs depuis des années avec le Service de la promotion économique cantonale, nous avons travaillé avec ce service pour pouvoir offrir au canton de Neuchâtel, à travers ce site, une possibilité d'accueillir différents types d'entreprises. Des recherches, des visites ont été faites et, en 2015, un acteur important nous a contactés, souhaitant créer une fondation à Neuchâtel, et y développer un musée des métiers de l'horlogerie avec production d'un certain nombre de montres d'un certain niveau dirons-nous. La crise arrivant, le monde horloger a passé d'une croissance à

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

deux chiffres à des difficultés durant ces deux dernières années. Il semblerait que cela reparte mais les deux dernières années ont plutôt été difficiles pour les acteurs de l'horlogerie qui ont été freinées dans leur élan, ceci d'autant plus que la création d'une fondation a pris plus de temps. C'est la raison pour laquelle, il est vrai, on ne peut que regretter le fait que cet enthousiasme que nous avons communiqué au Conseil général sur la faisabilité, nous sommes à bout touchant, n'a pas pu être couronné de succès. Mais ce sont les informations que nous avions et vous pouvez bien imaginer, quand on est membre d'un exécutif, qu'on aime bien tenir ses engagements et surtout devant le Conseil général car c'est ce qui permet d'avoir une confiance entre les Autorités. Nous avons rendu attentifs, depuis plusieurs années, ces partenaires de l'importance que ce calendrier soit tenu et, force est de constater, il est vrai, que ce calendrier a de la peine à se dérouler. Depuis cet été, d'autres acteurs horlogers, notamment un grand groupe a manifesté un intérêt mais qui consistait à devenir propriétaire et à privatiser l'ensemble du site, ce qui ne nous permettait pas d'avoir un accès public, et en plus sans y mettre son siège. C'était donc peu intéressant pour la Ville car ce qui le serait, si un acteur horloger vient à Neuchâtel, c'est qu'il y mette son siège. Si c'est juste une vitrine sans siège il y a peu d'intérêt. En revanche, un autre acteur solide et fortement recommandé par le Service cantonal de la promotion économique nous a écrit et une présentation sera effectuée dans les jours qui viennent au Conseil communal. C'est une alternative très sérieuse qui, en tous cas, est susceptible de pouvoir permettre d'envisager une perspective cette fois tangible pour ce site.

Ce qui est très intéressant pour nous c'est de réussir à concilier en même temps une logique économique, touristique, de rayonnement supra-communale, à travers la présence du Palafitte et de la villa Perret puisque l'aura que nous recherchons est supérieure et beaucoup plus large qu'uniquement le territoire communal, mais de concilier cela avec une exigence d'accessibilité publique pour les gens sur les rives de la petite plage qui est un bon équilibre, une harmonie, entre les différents usages et usagers notamment sur le sud du parc de la villa Perret. Le Conseil communal, pérennité des institutions oblige, travaillera en tous cas pour finaliser ce projet. Voilà, aujourd'hui ce que nous pouvons vous communiquer et il y a une détermination de notre Conseil à poursuivre, réaliser et concrétiser, en parallèle bien sûr du traitement du plan de quartier et de l'affinage du plan spécial Palafitte puisque la finalisation, la validation, la rectification par le Conseil d'Etat du plan directeur des rives permet aujourd'hui de pouvoir ancrer le Palafitte dans une base légale claire qui s'inscrit dans une vision cohérente sur l'ensemble du développement cantonal. Le Conseil communal, ce sera très certainement

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

au premier semestre de l'an prochain, saisira votre Autorité d'un rapport, concernant d'une part le plan spécial Palafitte et d'autre part l'aménagement des rives.

Concernant la situation actuelle par rapport à la recherche d'un locataire, est-ce qu'une vente pourrait être envisagée par le Conseil communal ? Nous avons toujours dit que nous n'étions pas fermés sur la question de vendre le bâtiment. Par contre, le terrain devrait rester en droit de superficie. C'est la maîtrise foncière, droit de superficie, cas échéant vendre le bâtiment mais la vente ne pourrait se faire qu'une fois l'ensemble de l'opération réalisée, de manière à éviter d'avoir quelqu'un qui pourrait être de nature à s'opposer au projet notamment de logement. Vous savez que ce portage est en cours. La Commission immobilière et du logement va se réunir encore cette année, de manière à ce que nous puissions l'informer de l'évolution de la recherche des maîtres d'ouvrage. Il suscitera une centaine de logements. Le processus est en cours et cela permettra d'informer votre Autorité à travers cette commission.

Je tiens aussi à vous rassurer sur un point, le Conseil communal, dans le rapport de 2012, avait mentionné un chiffre de 50'000 francs annuel pour l'entretien. La liste détaillée de l'ensemble des montants qui ont été dépensés depuis 2012 montre que c'est un montant de 95'000 francs qui a été dépensé, soit plus ou moins 19'000 francs par année. Nous sommes donc bien en deçà de ce qui a été mentionné dans le rapport initial. Ce sont des coûts moindres mais ils seront et ils ont toujours été dans toutes les variantes de portage et de finalisation de ce dossier, qui ont été prises en compte dans le loyer. Bien sûr l'optique de pouvoir louer ce bâtiment, respectivement le vendre, puisque c'est du patrimoine financier, puisque c'est un acteur économique d'avoir aussi une plus-value pour la Ville de Neuchâtel et que le moment venu ces avances que la Ville aurait faites en entretien puissent être compensées et que la Ville retrouve cet argent une fois qu'elle aura fait une transaction immobilière dans ce domaine.

Concernant le site, j'ai eu l'occasion de pouvoir informer en détail, avec plusieurs chefs de service, la Commission des ports et rives, aussi certainement la Commission du plan d'aménagement, de la thématique des sites pollués, donc le Canepo, Cadastre des sites pollués du canton. C'est un élément très important qui nous oblige à remonter un peu dans l'histoire de notre ville, de ses relations avec les déchets, de ses décharges à ciel ouvert et il est vrai que nous avons, toutes et tous, refoulé collectivement cette pratique. On a beau critiquer d'autres pays qui ont encore des décharges à ciel ouvert comme si nous étions les champions du monde mais en fait il y a quelques décennies, il y avait à Neuchâtel

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

encore des pratiques telles que celle-là. Aujourd'hui c'est une forme d'archéologie, on redécouvre des traces de cette histoire à Neuchâtel, mais bien sûr tout ceci sera détaillé de manière très claire dans les rapports qui vous seront transmis. Une coordination très fine est faite dans ce domaine avec le Service cantonal de l'environnement puisque, même s'il y a des possibilités d'avoir des financements fédéraux pour l'assainissement des anciennes décharges publiques, ce sont bien les cantons qui sont les interlocuteurs et qui sont les garants de la base légale et de la doctrine en la matière et donc les services compétents cantonaux et communaux travaillent ensemble sur un projet d'assainissement qui a pour but de définir la méthode d'assainissement d'optimiser les coûts.

C'est un processus qui suit son cours. Vous n'avez pas ce soir le détail. Si vous le souhaitez, nous pouvons peut-être aussi compléter l'ordre du jour de la Commission politique immobilière et du logement avec cette question pour pouvoir informer plus en détail votre Autorité mais ce qu'il faut retenir c'est que le processus n'a jamais été stoppé. Il y a toujours une volonté d'aller de l'avant. C'est un processus complexe avec tout un aspect espace public, un aspect lié aux rives, des planifications cantonales, un projet de logements, un plan de quartier, des acteurs économiques qui n'ont pas forcément vécu ces deux dernières années comme les années les plus simples en matière d'activité et de croissance. La détermination est là, le partenariat avec le Canton est bien solide et le Conseil communal est en tous cas déterminé à finaliser et concrétiser ce beau projet pour la Ville et pour l'ensemble du canton de Neuchâtel.

L'interpellatrice ayant dit sa satisfaction quant à la réponse, la présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, informe l'assemblée que l'interpellation est considérée comme traitée et par conséquent retirée de l'ordre du jour.

Séance du Conseil général - Lundi 23 octobre 2017

La présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, déclare :

- Je souhaite vous communiquer que j'ai présenté ma **démission de la présidence du Conseil général et du Conseil général** avec effet à demain. Je souhaitais ce soir vous remercier pour les discussions et les beaux échanges que nous avons eus. J'ai eu plaisir à présider ce Conseil général. Je l'avais exprimé en début de présidence, le fait de la présence plus importante des femmes et l'intégration d'un nouveau groupe politique faisait partie des éléments nouveaux qui me faisaient plaisir. Je vous remercie donc pour cela. L'ensemble des groupes a été particulièrement actif et j'ai toujours un pincement au cœur quand une femme quitte cet hémicycle mais bienvenue au nouveau. Je vous souhaite de continuer à travailler dans la sérénité, la confiance, pour le bien de la collectivité et je suis consciente que chacun d'entre vous continuera à porter ses idées et ses convictions de façon respectueuse et des institutions et des autres groupes, quel que soit le contexte social, économique ou financière. Je vous souhaite de pouvoir contribuer au développement et au rayonnement de la Ville de Neuchâtel, pour le bien de nos concitoyens. Merci, bon vent et à bientôt.

M. Fabio Bongiovanni, président du Conseil communal, déclare :

- Il est d'usage que, lors d'un départ d'une présidence du Conseil général c'est le nouveau président qui remercie l'ancien par la remise d'un petit présent. Dans la mesure où votre successeur n'est pas encore connu, j'ai le plaisir de vous remettre un petit présent pour l'année de présidence qui a été effectuée. Et puis vous l'avez dit, vous partez d'un hémicycle et vous regrettiez le départ d'une femme de celui-ci mais je constate que vous faites basculer la majorité au sein d'un autre Conseil et c'est l'occasion pour moi de vous dire merci pour la présidence mais aussi à bientôt.

La séance est levée à 21h59.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Anne-Françoise Loup

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol